

Approbation du procès-verbal des séances plénières des 9 et 17 mars 2016

Le projet de procès-verbal de la réunion du 9 mars 2016 et le compte rendu de celle du 17 mars 2016, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 22 juin 2016

Projet de procès-verbal de la séance du 9 mars 2016

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 9 mars 2016 à 10h dans les locaux du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 décembre 2015**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement**
3. **Election du Président et des membres du Bureau**
4. **Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2015**
5. **Compte Administratif 2015**
6. **Budgets supplémentaires 2016**
7. **Bilan financier des interventions de l'Etablissement dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional Loire 2007-2013**
8. **Demandes de subventions 2016 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014-2020**
9. **Affectation de crédits de report**
10. **Renouvellement d'adhésions à divers organismes**
11. **Convention de partenariat technique avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne**
12. **Contrat territorial du bassin versant de Naussac (Contribution 2016 à l'animation par la Chambre d'Agriculture de Lozère)**
13. **Rapport d'exécution de la convention de mandat avec la Région Centre-Val de Loire pour le suivi du programme « lit et levées » dans le cadre du plan Loire III**
14. **Déploiement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique**
15. **Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Loire Amont**
16. **Création d'un poste pour le portage de la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier**
17. **Extension au bassin de la Sarthe de l'intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique**
18. **Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**

19. Demande d'adhésion de Moulins Communauté

20. Demande de retrait de la ville de Châteauroux

21. Questions diverses

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Benoit FAUCHEUX	Centre-Val de Loire
M. Jean-Pierre TAITE	Auvergne-Rhône-Alpes

DEPARTEMENTS

M. Christian CHITO	Allier
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
M. Jean-Pierre GASCHET	Indre-et-Loire
M. Alain HERTELOUP	Nièvre
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Pierre LEFORT	Haute-Vienne
M. Gérard MALBO	Loiret
M. André MARCHAND	Maine-et-Loire
M. Jean-Claude MORIN représenté par MME Ghislaine de BENGY-PUYVALLEE	Cher
M. Bernard PALPACUER	Lozère
MME Edith PERRAUDIN	Saône-et-Loire
MME Nadine RIVET	Haute-Vienne
MME Nathalie ROUSSET	Haute-Loire
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

MME Stéphanie ANTON	Orléans
M. Jean-Louis DEMOIS	Angers Loire Métropole
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Didier LAVILLE	Clermont Communauté
M. Gabriel MAQUIN	Vichy
M. Yves MASSOT	Tours
M. Rémy VIROULAUD	Limoges

SICALA

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
--------------------	-------------

M. Christian BARLE	Nièvre
M. François COINTEPAS	Loiret
MME Cécile GALLIEN	Haute-Loire
M. Fabien GENET représenté par M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire
M. Bruno LIANCE	Cher
M. Jean-Claude MAIRAL représenté par M. Jean-Paul BOUGEROL	Allier
M. Jean-Pierre REZÉ	Indre-et-Loire

Délégations de vote

M. Vincent ALDEBERT à M. Christian BARLE

M. Jean-François BARNIER à MME Christiane JODAR

M. Jean-Paul BOISNEAU à M. Jean-Louis DEMOIS

MME Jocelyne BOUQUET à M. Bernard SAUVADE

M. Pierre BROSELLIER à M. François COINTEPAS

M. Christian DUMAS à M. André MARCHAND

M. Bruno DURAND à M. Alain HERTELOUP

M. Thierry GAILLARD à MME Edith PERRAUDIN

M. Laurent GERAULT à M. Yves MASSOT

MME Françoise HAMEON à M. Bernard PALPACUER

M. Michel JOUBERT à MME Nathalie ROUSSET

M. Jérémie LACROIX à M. Daniel FRECHET

M. Jean-Claude LEBLANC à M. Jean-Pierre REZÉ

MME Catherine LHERITIER à M. Louis DE REDON

MME Chantal REBOUT à M. Didier LAVILLE

M. Claude RIBOULET à M. Christian CHITO

M. Jean-Luc RIGLET à M. Gérard MALBO

MME Bernadette ROCHE à MME Cécile GALLIEN

MME Dominique SARDOU à M. Jean-Pierre GASCHET

MME Marie-Thérèse VIALLE à M. Pierre LEFORT

M. Jean-Pierre VIGIER à M. Jean-Pierre TAITE

Excusés

M. Patrick BAGOT
MME Frédérique COLAS
M. Christian COUTURIER
MME Chantal GIEN
MME Pascale HAMEAU
M. Freddy HERVOCHON
MME Djamila KAOUES
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ
M. Louis-Francois MARTIN
M. Sylvain MATHIEU
M. Simon PLENET
MME Nathalie POIRIER
MME Sophie TUBIANA
MME Anne VERIN

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
MME Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations
M. Laurent BOISGARD, chef du service gestion et aménagement des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

16-01-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 décembre 2015

16-02-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

16-03-CS Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget principal

16-04-CS Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget annexe
 « exploitation des ouvrages »

- 16-05-CS Affectation des résultats - année 2016 Budget principal
- 16-06-CS Affectation des résultats - année 2015 Budget annexe «exploitation des ouvrages»
- 16-07-CS Budget supplémentaire du budget principal 2016
- 16-08-CS Budget supplémentaire du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2016
- 16-09-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe
- 16-10-CS Ajustement du programme d'actions 2016 du SAGE Dhuy Loiret
- 16-11-CS Bilan financier des interventions de l'Etablissement dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional Loire 2007-2013
- 16-12-CS Demandes de subventions 2016 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020
- 16-13-CS Affectation de crédits de reports
- 16-14-CS Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
- 16-15-CS Convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute Vienne
- 16-16-CS Contrat territorial du bassin versant de Naussac – Contribution 2016 à l'animation par la Chambre d'Agriculture de Lozère
- 16-17-CS Déploiement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique
- 16-18-CS Avis sur le projet de SAGE Loire amont
- 16-19-CS Création pour le besoin des services d'un poste pour le portage de la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier au sein de la direction du développement et de gestion territorialisée
- 16-20-CS Extension au bassin de la Sarthe de l'intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique dans le Maine-et-Loire
- 16-21-CS Adhésion à l'Etablissement de Moulins Communauté

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Mesdames et messieurs bonjour à toutes et à tous, en particulier à ceux que je n'ai pas encore salués. Je suis très heureux d'être avec vous et de présider pour quelques instants encore ce Comité Syndical, en regrettant que le quorum ne soit pas atteint, pour l'élection en tout cas, ce qui n'empêche pas de délibérer sur les autres affaires courantes.

Sans plus tarder, si vous voulez bien, je vais procéder au déroulement de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance plénière

Procès-verbal que vous avez tous lu avec beaucoup d'attention, comme d'habitude.

Est-ce qu'il y a des virgules ou des qualificatifs qui ne seraient pas à leur place et qui mériteraient d'être revus dans le PV définitif ?

S'il n'y a pas de remarque particulière sur ce PV, je le considère comme étant acquis. Je vous propose de lever la main si vous l'acceptez. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

On passe maintenant à l'actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances. Un travail qui a été compliqué évidemment compte tenu du renouvellement d'un certain nombre d'assemblées il y a quelques mois de cela et qui ont nécessité un peu de temps pour pouvoir procéder à l'ensemble des désignations notamment des régions.

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Jean-Pierre TAITE et Jean-Pierre VIGIER, comme titulaires et Charlotte BENOIT et Emmanuel MANDON, comme suppléants. Merci à vous d'être là.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Frédérique COLAS et Sylvain MATHIEU, comme titulaires et Hicham BOUJLILAT et Franck CHARLIER, comme suppléants. Ils ne sont pas là.

CENTRE-VAL DE LOIRE

Benoit FAUCHEUX et Christian DUMAS, comme titulaires et Jean-Philippe GRAND et Joël CROTTÉ, comme suppléants. Merci à vous d'être là.

PAYS DE LA LOIRE

Laurent GERAULT et Nathalie POIRIER, comme titulaires et Maurice PERRION, comme suppléant. Ils ne sont pas.

Je ne sais pas si les nouveaux titulaires souhaitent se présenter. Je pense à Messieurs TAITE et FAUCHEUX. Si vous voulez dire un petit mot, peut-être.

INTERVENTION DE M. TAITE

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Je suis élu de la Loire, maire d'une ville dans la Loire qui s'appelle Feurs, ville traversée par la Loire d'ailleurs. Je suis aussi Président d'une Communauté de Communes : Feurs en Forez, et conseiller régional de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes présidée aujourd'hui par Laurent WAUQUIEZ.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Bonjour, Benoît FAUCHEUX. Je suis Vice-président à la transition énergétique et à l'environnement de cette région. Tourangeaux habitant dans une ville qui est largement concernée par la question ligérienne et par le risque d'inondation. Je me réjouis de participer aux travaux de l'Etablissement public Loire, à la fois parce que la question de la Loire est une question vraiment fondamentale pour la région Centre, c'est le poumon économique et démographique de notre territoire ; c'est aussi là où se concentrent les risques de catastrophes naturelles et la richesse en biodiversité et en éléments naturels, donc beaucoup d'éléments qui font que dans notre projet régional, c'est un territoire extrêmement important.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ces quelques mots. Il faut donc approuver la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

3. Election du Président et des membres du Bureau

On passe maintenant au point important, central même de ce Comité Syndical, avec l'élection du Président et des membres des Bureau. J'appelle le doyen...

INTERVENTION DE M. SAUVADE

... Avant que l'on commence, j'aurais voulu, à la demande de certaines personnes, dire un petit mot parce que je suis un des anciens de cette assemblée. Pas le plus ancien, mais je fais partie des anciens maintenant. Je suis également président d'une CLE.

Un petit mot puisque notre Président va laisser sa place, nous quitter, et je voulais en mon nom mais au nom de toutes ces personnes qui ont travaillé avec ce Président, le remercier bien sûr de tout ce qu'il a fait pendant ces années.

Cher Jean-Pierre, je souhaite donc te remercier pour les actions menées pendant ta présidence au bénéfice de l'ensemble des collectivités et des territoires du bassin de la Loire et de ses affluents rassemblés au sein de notre Etablissement public.

Je ne vais pas faire ton bilan, qui est aussi le nôtre, dans la mesure où la quasi-totalité des délibérations ont été prises à l'unanimité sous ta présidence – il faut le souligner – mais surtout exprimer ce qui finalement me paraît le plus essentiel si on l'inscrit dans l'histoire riche de notre syndicat mixte depuis sa création il y a maintenant plus de 30 ans.

Pas plus que ton prédécesseur, le regretté Jean GERMAIN, tu n'as envisagé la présidence de l'Etablissement comme un proconsul, pour reprendre le terme que celui-ci utilisait en son temps.

Les collectivités ont été respectées – et je voulais t'en remercier aussi – dans leur diversité, comme l'ont été nos partenaires, et ils sont nombreux : institutionnels, socio-économiques, scientifiques et associatifs.

Le respect des autres comme l'attention portée à chacun, grand ou petit, est important pour toi.

Le travail effectué pendant ta présidence avec les commissions locales de l'eau, dont celle du SAGE Allier aval que j'ai l'honneur de présider, en porte témoignage. L'Etablissement nous accompagne et nous appuie dans l'action mais en faisant en sorte que chacun de nous : élu local, riverain, usager, entrepreneur ou militant associatif, reste pleinement maître et responsable de ses choix.

Acteur public de bassin, maître d'ouvrage créé pour incarner, à l'échelle de 20% du territoire métropolitain tout de même, l'Etablissement a eu sous ta présidence le goût de la démocratie de proximité, sans pour autant céder à la tentation d'un mélange des genres car tu étais autant

attaché à la démocratie représentative qu'à la mise en mouvement de la société « dite civile » à travers ce qu'on appelle communément la démocratie participative.

Le travail avec les CLE en est un exemple mais on pourrait citer de nombreuses actions, notamment celles dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques inondation où notre Etablissement promeut une prise de décision avisée, fondée sur la concertation et la connaissance.

A cet égard, force est de rappeler l'esprit d'ouverture qui a guidé l'implication forte de notre Etablissement en faveur de la mobilisation des acteurs de la recherche et de l'innovation, et la mise en transparence effective assurée par le Plateau Collaboratif d'Échanges du plan Loire III que nous avons développé avec le soutien financier de l'Europe.

Merci d'avoir tenu ce cap, cher Jean-Pierre.

Nos différences tiennent à la géographie, à des contextes hydrologiques, géologiques et climatiques qui déterminent pour une part importante nos cadres et nos modes de vie. Elles tiennent à des rapports aux fleuves et aux rivières façonnés par l'histoire, souvent heureux, parfois tragiques. Elles tiennent à des situations socioéconomiques contrastées pour ne pas dire inégales. Elles tiennent bien sûr aux compétences propres à chaque niveau de collectivités, aux majorités désignées par nos concitoyens.

La solidarité, les coopérations entre des territoires si divers, entre des espaces ruraux et des territoires métropolitains ne vont pas de soi et il ne suffit pas de respecter chacun dans ses responsabilités et dans ses convictions pour y parvenir, il faut aussi d'autres qualités.

Lors de nos débats, j'ai apprécié – et là c'est très sincère – comme de nombreux collègues ton calme, ton humour et ton écoute, ton sens de l'équilibre et de la mesure, ta volonté de cultiver le consensus et de rechercher, parfois, des compromis. Ces qualités humaines, tu les as mises au service de notre collectif et je t'en remercie également.

L'Etablissement n'est plus depuis longtemps un lieu où l'on s'affronte projet contre projet. C'est une agrégation de volontés, celles des collectivités qui en sont membres, d'être en capacité d'agir de façon solidaire à l'échelle pertinente que constitue le bassin de la Loire et de ses affluents, et d'assurer à cette échelle des maîtrises d'ouvrages les moins coûteuses possibles grâce notamment à des mutualisations.

L'Etablissement public Loire a cultivé sous ta présidence la recherche d'une efficacité. Nous avons joué un rôle décisif dans la gestion des ressources en eau stratégique de Naussac et Villerest, ces deux ouvrages propriété de l'Etablissement et dont le bon fonctionnement profite à l'ensemble du bassin. Nous avons joué un rôle structurant dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité et du développement de la résilience face au risque inondation, au bénéfice de la compétitivité de nos territoires.

Toute aussi importante a été notre action en vue de capitaliser les contributions de la recherche et de faciliter leur appropriation par le plus grand nombre, au premier rang desquels figurent les décideurs publics et les gestionnaires. Qui plus est, ces résultats ont été obtenus en réduisant le montant total des contributions – même si c'est de façon sensible mais enfin cela n'a pas augmenté, c'est certain – appelées auprès de nos collectivités, au prix d'une gestion toujours plus rigoureuse et transparente de nos moyens humains et financiers. Rien n'est jamais acquis, certes, mais nous pouvons faire tellement plus en étant unis autour d'ambitions partagées.

Dans un contexte institutionnel en pleine évolution, tu auras fait Jean-Pierre, je crois, le maximum pour que les acteurs publics du bassin de la Loire et de ses affluents prennent la mesure de trois enjeux. C'était me semble-t-il le sens de ton intervention lors des 30 ans de l'Etablissement et tu as enfoncé le clou l'année dernière lors de la réunion d'information organisée à l'intention de toutes les collectivités du bassin sur la GEMAPI.

- Le premier enjeu, nous disais-tu, est un enjeu de politique publique. Il est l'intérêt de tous de garantir une gestion cohérente et solidaire à l'échelle du bassin. Cela ne se décrète pas, cela ne s'impose pas, cela suppose de construire ensemble une vision commune, un projet partagé dans un nouveau contexte institutionnel.
- Le deuxième enjeu est un enjeu de gouvernance afin, je cite « *de mobiliser les maîtrises d'ouvrages, de développer à une nouvelle échelle les échanges entre collectivités, les concertations préalables aux prises de décisions, et de favoriser la reconnaissance de leurs actions* ».
- Le troisième enjeu, enfin, concerne les ressources quand il s'agit d'assurer l'adéquation entre les moyens et les projets en évitant notamment la démultiplication des coûts.

De nombreux enjeux grandeur nature sont devant nous maintenant, notamment ceux liés à l'adaptation de nos territoires à l'impact du changement climatique pour ce qui concerne en particulier la gestion intégrée de l'eau et des risques associés.

Les possibles sont aussi incertains que nombreux mais l'on peut, grâce à ton constant engagement pour le bassin de la Loire, partir ici sur de bonnes bases pour les relever. Je fais bien entendu référence à ta Vice-présidence puis, à partir de 2013, à la Présidence de l'Etablissement que tu as assumée de façon brillante. L'unique outil spécifique aux collectivités pour l'articulation des actions à l'échelle du bassin.

Merci Jean-Pierre, en mon nom mais au nom aussi de tous ceux qui ont travaillé avec toi et qui ne sont plus là aujourd'hui, en tout cas plus élus dans cette assemblée, et puis je te remercie également, au nom des nouveaux bien sûr, de rendre un outil en bon état.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer lors du dernier Comité Syndical donc je ne vais pas redire à nouveaux mes propos et, rassurez-vous, je ne suis pas ici aujourd'hui pour jouer les « incrustes » parce que, effectivement, on aurait pu considérer que je n'avais pas de raison objective d'être présent. On aurait pu se passer de moi, finalement, mais ma présence là est avant tout le témoignage du plaisir que j'ai eu à partager avec vous cette belle aventure collective que constitue cette présidence de l'Etablissement public Loire, et l'occasion de vous exprimer très solennellement et de manière très sincère, en tout cas, mon attachement à cette belle structure et à ses équipes.

Ma présence souligne aussi mon attachement à un passage de témoin à la nouvelle équipe en bonne et due forme parce que – je ne sais pas si vous vous rappelez – la dernière fois, j'ai dû partir un peu précipitamment et j'en étais un peu confus ; un passage de témoin en bonne et due forme mais aussi dans la sérénité qui, je crois, est de mise pour l'Etablissement et qui sera, je suis sûr, le cas cette fois-ci encore.

Je suis ici aussi pour évidemment souhaiter bonne chance à la nouvelle équipe qui va se mettre en place, en rappelant ce qui me paraît à moi essentiel, mais tu l'as rappelé tout de suite donc je ne veux pas être redondant : notre force par rapport aux défis qu'aura à relever l'Etablissement dans les mois et les années qui viennent, c'est notre cohésion à nous, collectivités locales, qui me paraît être un élément fondamental et structurant pour l'Etablissement. Mais de cette cohésion naît aussi, ou a pour conséquence, celle de motiver les équipes sans qui les élus de l'Etablissement sont peu de choses, et donc à la fois cette cohésion politique au sein de l'Etablissement pour porter des politiques publiques toujours plus ambitieuses, qui permettra aussi une mobilisation de tous les instants des équipes qui sont sur le terrain et qui portent le message qui est le nôtre. C'est le gage de la réussite. A vous chers collègues maintenant d'être à la hauteur de cet enjeu.

En tout cas, merci. C'était pour moi un moment important. Alors je suis peut-être un des rares élus à ne pas être voisin de la Loire, puisque je suis plutôt sur un affluent mayennais, donc indirectement ligérien mais j'ai appris beaucoup à vos côtés et je pense que l'expérience qui a été la mienne au sein de l'Etablissement a été pour moi, au-delà de la responsabilité, un enrichissement personnel extrêmement fort et je m'en souviendrai je crois toute ma vie. Je ne vais pas être beaucoup plus long car on n'est pas là dans une phase de nostalgie. Je pense que ce qui est important maintenant, c'est d'écrire une nouvelle page pour l'Etablissement.

Merci sincèrement à vous. Merci beaucoup.

Je passe la parole maintenant à Daniel FRECHET. Non ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Je souhaitais simplement indiquer que les Présidents de l'Etablissement figurent tous dans la salle des délibérations des locaux de l'Etablissement. A l'issue de votre présidence, vous y rejoignez vos prédécesseurs. Vous pouvez découvrir la photo de vous qui a été retenue. A l'issue de cette réunion, voici le portrait de vous qui figurera dans la salle des délibérations de l'Etablissement.

Egalement, pour vous souvenir de la Loire, quelques ouvrages supplémentaires, pour le cas où vous n'en auriez pas lu assez déjà : deux pour un public adulte et un, sous forme de bande dessinée, pour lire peut-être avec votre fils dont vous avez été tenu un peu éloigné pour venir assister aux réunions ici.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci à vous, sincèrement.

3.1. Election du Président et des membres du Bureau

INTERVENTION DE M. MASSOT

Merci de me céder la parole. Il semblerait que je sois le doyen de cette assemblée. Il paraît que c'est un privilège et donc je tiens tout de suite à vous signaler que j'ai toujours été contre l'abolition des privilèges... Je suis pour, plutôt, l'abolition des privilèges, ce qui n'est pas tout à fait la même chose !

Il m'appartient de vous demander si, par rapport à la candidature de Monsieur FRECHET à la Présidence de l'Etablissement, reçue le 3 mars, il y avait d'autres candidatures.

Je constate Qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Par rapport au règlement intérieur, il semblerait que le quorum des deux tiers, soit 48 délégués titulaires et suppléants physiquement présents ne soit pas atteint. Conformément aux statuts, l'élection du Président se tiendra de plein droit 7 jours ouvrés plus tard sans condition de quorum, à savoir le jeudi 17 mars 2016 à 11h00 dans les locaux de l'Etablissement.

Pour autant, afin de profiter de votre présence aujourd'hui, je vous propose d'inviter Monsieur FRECHET à présenter sa candidature.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord me présenter. Le quorum n'est pas atteint, j'en suis vraiment désolé. On s'est tous levés pour la plupart de bonne heure ce matin pour être là.

J'en profiterai donc pour faire une petite intervention, qui sera rapide pour ne pas mobiliser votre attention trop longtemps.

Ma candidature à la Présidence de l'Etablissement n'est pas une candidature politique mais une candidature de continuité, de solidarité et de cohérence de bassin.

Je suis un élu de terrain, basé en Loire amont. Je suis Maire de Commelle-Vernay, une commune de 3.000 habitants de la rive droite du barrage de Villerest, 1^{er} Vice-président de Roannais Agglomération en charge du cycle de l'eau et des milieux naturels, Président de la Roannaise de l'Eau (syndicat d'eau potable et d'assainissement), conseiller départemental de la Loire, Président de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes et de Natura 2000 sur le linéaire de la Loire au niveau de notre département. Je siège également au Comité de bassin Loire-Bretagne.

Actuellement, je suis 3^{ème} Vice-président de l'Etablissement public Loire et ma candidature se veut une candidature de consensus pour une Loire unie et solidaire.

L'Etablissement a eu à ce jour trois présidents de Loire moyenne et un président de Loire aval. Ce serait un signe fort avec un président de la Loire amont qui accueille les deux ouvrages structurants de l'Etablissement que sont Villerest et Naussac, avec les problématiques d'étiages tellement importants pour la Loire moyenne et la Loire aval.

Mon objectif est d'optimiser le travail déjà effectué à ce jour par l'Etablissement dans un objectif de cohérence de bassin, de travailler à améliorer plus encore les mutualisations, accentuer la mobilisation des subventions auprès de l'Europe, entre autres, ainsi que de renforcer nos relations avec l'Agence de l'eau. Il est important voire primordial d'être unis pour peser sur les décisions de l'Etat et de ne pas perdre le bénéfice de subventions de nos financeurs.

L'Etablissement a deux échéances majeures avec la compétence GEMAPI. Nous devons absolument fédérer l'ensemble des acteurs et poursuivre dans l'aménagement et la gestion des eaux, avec les SAGE. Le travail en commun doit être maintenu et notre conférence des présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement en est l'exemple parfait.

Face au risque d'inondation, il nous faut persévérer dans le registre de la prévention et relier les systèmes de protection Loire amont, moyenne et aval.

Gouvernance :

Je vous propose là aussi la continuité en maintenant l'équilibre qui existe aujourd'hui entre la Loire amont, moyenne et aval, et entre les 6 régions, les 16 départements, les 18 villes, agglomérations et métropoles et les 9 syndicats intercommunaux.

Que ce soit au niveau des 7 Vice-présidents, du secrétaire et du secrétaire adjoint, ainsi que des 30 membres complétant le bureau ainsi composé de 40 membres, je vous propose si vous me faites confiance de reconduire l'ordre établi à ce jour, en proposant entre autres la première Vice-présidence à Monsieur Laurent GERAULT, délégué de la région Pays de Loire, qui est absent aujourd'hui mais qui soutient ma candidature, en maintenant les équilibres que prévoient nos statuts.

Fonctionnement :

Si je suis élu, je vous ferai des propositions pour améliorer le fonctionnement des commissions et passer, pourquoi pas, de commissions thématiques à des commissions géographiques pour diminuer le temps de trajet des délégués et redonner une dynamique indispensable pour le bon fonctionnement démocratique de notre institution.

Impossible bien sûr de ne pas faire référence à Monsieur Jean ROYER, maire de Tours, et Monsieur Jean AUROUX, maire de Roanne, à l'initiative de la création de l'EPALA en 1983, puis de Messieurs Eric DOLIGÉ, Jean GERMAIN et enfin Jean-Pierre LE SCORNET, Présidents qui ont tous œuvré pour que l'Etablissement soit un acteur connu et reconnu du bassin de la Loire et ses affluents.

Jean-Pierre, merci pour ton travail, ton écoute et ta disponibilité au sein de notre institution ; de ta confiance dans le soutien à ma candidature qui démontre que l'intérêt de l'Etablissement est plus fort que les intérêts particuliers. C'est bien dans cette optique que je souhaite axer ma candidature et mon mandat si vous me faites cet honneur.

Merci de votre écoute.

Comme l'a dit Monsieur MASSOT, notre doyen d'aujourd'hui, nous ne pourrons malheureusement pas voter mais si vous êtes d'accord, je souhaiterais qu'on prenne un petit peu de temps pour débattre de cette présidence et de l'Etablissement, de façon que ce soit jeudi prochain le seul point à l'ordre du jour. On risque d'être beaucoup moins nombreux et donc je souhaiterais que le débat ait lieu aujourd'hui et jeudi prochain, ce ne serait qu'une « formalité ».

Je souhaiterais, si vous êtes d'accord, qu'on puisse prendre un petit moment aujourd'hui pour débattre de ma candidature, de façon à ce que l'on puisse procéder de manière assez rapide à cette élection, jeudi prochain, avec les personnes qui seront présentes.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Monsieur FRECHET, je ne dis pas encore « Monsieur le Président », bien entendu, respectant l'éthique qui nous anime.

Je vais m'exprimer aujourd'hui d'abord au nom des présidents de SICALA, puisque nous nous sommes réunis il y a une dizaine de jours, à Bourges, sous la houlette du président du SICALA du Cher. Mais je vais aussi m'exprimer en ma qualité de président du SINALA (Syndicat Intercommunal de la Nièvre pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) qui m'a amené à siéger ici depuis un quart de siècle.

Je suis, avec Monsieur BORDAT, l'un des deux dinosaures qui restent de la vieille équipe fondatrice de l'Etablissement public. J'ai donc pu, au fil du temps, en apprécier les forces et en appréhender peut-être aussi les faiblesses. Je vais simplement rappeler – et cela n'est pas outrageant de ma part – l'objet de ce syndicat mixte auquel nous avons l'honneur de siéger :

- Tout d'abord, la protection des biens et des personnes contre les inondations ;
- Ensuite, la gestion qualitative et quantitative de l'eau ;
- Enfin, le développement économique ligérien dans le respect de l'environnement et des options locales.

Nous souhaitons bien entendu poursuivre dans cette voie et, comme vous l'avez fait remarquer, Monsieur FRECHET, l'EP Loire s'inscrit pleinement dans la compétence GEMAPI aujourd'hui et il conviendra peut-être de nous positionner au sein de cette compétence qui maintenant va être, je ne dirais pas reléguée mais cela y ressemble un peu de la part de l'Etat qui se désengage et qui a confié maintenant le bébé aux collectivités locales qui sont pas forcément toujours préparées, à l'exception peut-être de nos structures internes, techniquement et encore beaucoup moins financièrement.

Je tiens à rappeler – et que vous vous exprimiez aussi sur ce sujet, Monsieur FRECHET – qu'en ma qualité de membre du comité de pilotage de l'équipe pluridisciplinaire, j'ai suivi les travaux de cette dernière au cours de cette grande étude de modélisation des crues exceptionnelles en Loire moyenne. Je rappelle que cette étude nous a coûté 55 millions de francs. Elle a duré plusieurs années, elle a été menée de main de maître par Monsieur Nicolas CAMPHUIS et elle a abouti à des conclusions sur lesquelles nous nous appuyons aujourd'hui et depuis plusieurs années, en particulier à cette philosophie des 3P à laquelle je suis - et nous sommes, je pense aujourd'hui tous attachés, mais qu'il faut encore faire connaître et bien expliquer.

En cas de crue exceptionnelle, l'équipe pluridisciplinaire nous a démontré que, quel que soit le niveau de protection que l'homme puisse imaginer, la Loire reprend ses droits dans tous les vals et

que les préconisations de Comoy au XIX^e siècle étaient tout à fait judicieuses et lucides et que nous faisons bien de nous en inspirer. Mais on sait très bien que nous sommes tous d'accord pour dire que les déversoirs, il en faut, mais aussi qu'ils sont mieux placés chez le voisin que chez soi. Néanmoins, il y a des endroits où ils doivent être puisque ce sont les endroits naturels de déverse et il faut s'y plier.

Un ministre anglais de la Renaissance, Bacon pour ne pas le citer, disait de la nature qu'on ne le commande qu'en lui obéissant.

Je suis donc très attaché à cette philosophie des 3P.

- D'abord la prévention, parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir et j'ai fait ça pendant toute ma vie professionnelle.
- Ensuite, les prévisions : ne dit-on pas qu'un homme averti en vaut deux ?
- Et enfin, les protections car nos digues, tout le long de la Loire, ont besoin en priorité de réfections et c'était la priorité des priorités démontrée par l'équipe pluridisciplinaire. Ces digues, il faut en prendre soin parce qu'elles nous protègent contre les crues les plus fréquentes, les petites crues, sachant que pour les grandes crues, il faut accepter la Loire dans tous ses états.

C'est là où la prévention prend toute sa signification. Diminution de la vulnérabilité : Monsieur SAUVADE l'a rappelé tout à l'heure et je l'en remercie.

Je suis donc très attaché à cette philosophie des 3P et j'aimerais que vous vous exprimiez un peu à ce sujet, Monsieur FRECHET.

Je dirai un mot quand même sur la forme, parce que c'est très important. Vous avez insisté, Monsieur FRECHET, sur la forme. Je suis effectivement content qu'un candidat se présente sur la Loire amont parce qu'on nous a souvent prôné, toujours prôné, la solidarité ligérienne et souvent, c'est un peu comme l'eau, elle vient toujours de l'amont vers l'aval. Alors, pour une fois que l'amont serait représenté par le Président, cela me conviendrait bien. Vous avez dit que vous ne vous inscriviez pas dans un contexte politique mais un contexte ligérien, et je vous en remercie parce que la Loire est assez noble, c'est notre fleuve emblématique, et je pense qu'elle doit couler en dehors de toutes ces considérations politiciennes.

En ce qui concerne la forme, après 25 ans de présence et on le démontre une fois de plus aujourd'hui : le talon d'Achille de notre institution, c'est que nous sommes 74 membres disséminés sur 20 pour cent du territoire national, qu'il est difficile de se rencontrer et de se connaître. La plupart du temps, tous les 3 ans, il y a des élections et les têtes changent. BORDAT et moi on a réussi à passer toutes les tempêtes mais on est des exceptions et parce que nous sommes des élus locaux. Mais il est très difficile de se connaître. J'ai siégé avec tous les Présidents, avec Jean AUROUX, que vous avez cité, qui était présent au trentenaire de l'Etablissement. Ils ont montré l'exemple. C'est grâce à leur charisme qu'on a pu créer cet Etablissement. Ils montraient l'exemple parce qu'ils étaient toujours présents. Alors Monsieur le « Président » - entre guillemets puisque vous n'êtes pas encore élu -, si demain vous êtes élu, ce que je souhaite, et bien je souhaite que vous soyez présent parce que vous serez le ciment entre tous ces élus qui ne se rencontrent que deux ou trois fois par an. Et je crois que c'est impératif. J'ai trop souffert d'absences et notamment je me souviens d'avoir assisté, il y a peut-être 18 mois ou 2 ans, à une Commission mixte qui regroupait 3 commissions et sur ces 3 commissions il n'y avait pas un seul président de commission présent. C'est désolant. Et on constate aujourd'hui qu'on n'a pas le quorum des deux tiers. Je peux vous assurer qu'en 1995, pour la succession de Jean ROYER, le quorum était atteint puisqu'il ne manquait que deux personnes. C'était peu. On en est loin.

Alors il faut se poser les vraies questions : pourquoi nos rangs sont-ils clairsemés lors des Comités Syndicaux ? Je pense qu'on peut y apporter des réponses mais il ne m'appartient pas à moi seul de le faire.

Ce que j'aimerais aussi, Monsieur le « Président », et ça c'est une question qui revient souvent et que j'ai souvent remise sur le cœur du métier, c'est que soit respectée également une certaine équité entre les différentes composantes de l'Etablissement, comme les syndicats intercommunaux qui représentent le plus grand espace ligérien. Même s'ils ne représentent pas la majorité des citoyens, je pense qu'ils ont le droit de cité et d'être pris en considération notamment en ce qui concerne les travaux locaux qui ont été complètement abandonnés, et ça je le déplore. Nous le déplorons puisque je peux parler au nom des 9 syndicats intercommunaux aujourd'hui.

Oui, Monsieur le « Président », je souhaite que vous soyez parmi nous, présent, pour nous représenter et pour que les élus puissent continuer à décider de leur sort. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur BARLE. On a eu l'occasion de s'appeler, par rapport à ma candidature, je sais votre attachement à cet Etablissement et je pense que vous m'avez beaucoup appris parce que vous avez en plus l'ancienneté et l'expérience.

Sur les 3P, je dis oui.

Je pense qu'on a oublié à un moment que la Loire est un fleuve vivant et qu'il faut vivre avec l'eau. On le voit avec les eaux pluviales : à une époque, il fallait faire du tuyau, il fallait cacher l'eau. Aujourd'hui on fait des bassins de rétention. Dans ma commune, les parents sont arrivés en me disant « *mais vous ne vous rendez pas compte, vous faites des bassins, et les enfants ?* » Je dis que les enfants, s'ils traversent la route et s'il y a de l'eau dans un bassin, ils feront attention, et si on les a bien informés et avertis, ils n'iront pas se noyer systématiquement.

On est arrivé à un moment où on a eu peur de l'eau. Il faut réhabituer nos administrés, la population, à vivre avec l'eau, entre autres avec la Loire. La Loire, on ne peut pas la canaliser, c'est un fleuve sauvage et c'est une bonne chose. En effet, en complément des protections nécessaires, il faut travailler sur les prévisions et la prévention. C'est vraiment important.

Par rapport à la présence, je pense qu'on est aujourd'hui dans un monde qui a changé. Je suis très attaché aux rencontres humaines mais je pense qu'il faudra peut-être aussi, certaines fois, pour certaines commissions, peut-être travailler avec la vidéoconférence. C'est une proposition. On pourra travailler ensemble – encore une fois je ne vais pas décider ça tout seul, on va le décider tous ensemble – mais peut-être en trois quatre points de notre territoire où, au lieu de faire 3 heures et demie ou 4 heures de route, peut-être une demi-heure ou trois-quarts d'heure, on fait de la vidéoconférence. En effet, il y a des journées comme aujourd'hui où il faut se rencontrer. Quand on vote le budget, il faut être là physiquement mais pour des dossiers peut-être plus simples, on pourrait faire de la vidéoconférence. On dispose de moyens modernes, on a tous Internet, on a des mails, on peut travailler différemment. Je pense que c'est important parce qu'il ne faut pas non plus épuiser les délais. Ça fait des frais aussi, on est tous dans nos territoires à faire attention à nos déplacements. Une collègue me disait qu'elle s'est levée ce matin à 2h30 pour être là aujourd'hui. On peut venir la veille à l'hôtel mais l'hôtel ça à un coût et voilà, et nos institutions demandent de faire attention aux frais. Encore une fois, il ne s'agit pas de ne faire que de la vidéoconférence mais peut-être travailler sur différents points de façon à ce que les décisions soient prises avec le plus grand nombre. C'est important.

Les SICALA : bien sûr chacun à son rôle au sein de l'Etablissement. Quand quelqu'un prend la parole, il ne dit pas qu'il représente tant, que son institution donne tant d'argent à l'Etablissement. Je pense que chacun a une voix à travers laquelle il s'exprime, comme vous le faites si bien Monsieur BARLE. Encore une fois ce n'est pas l'institution qui fait qu'on va faire des travaux ou pas, c'est l'intérêt général, l'intérêt de notre fleuve et c'est là-dessus qu'il va falloir continuer à travailler.

Si vous le permettez, assez rapidement pour ne pas être encore trop long : j'ai dit tout à l'heure qu'il y aurait une continuité en matière de gouvernance, la proposition que je vous fais au niveau

du Bureau et du Comité directeur serait, si je suis élu Président, de donner la 1^{ère} Vice-présidence au Conseil régional des Pays de Loire, Monsieur GERAULT, la 2^{ème} à la région Centre-Val de Loire, Monsieur FAUCHEUX, la 3^{ème} à la région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Jean-Pierre TAITE, la 4^{ème} au Département du Loir et Cher, Monsieur Louis DE REDON, la 5^{ème} au Conseil départemental du Loiret, Monsieur Gérard MALBO, la 6^{ème} au Conseil départemental du Maine-et-Loire, Monsieur Jean-Paul BOISNEAU et la 7^{ème} au SINALA de la Nièvre, Monsieur Christian BARLE.

Le secrétaire serait Monsieur Bernard PALPACUER, du Conseil départemental de la Lozère, et le secrétaire-adjoint Monsieur Christian COUTURIER, de Nantes Métropole.

Pour les membres, on reprend les mêmes institutions. Juste un changement pour la Haute-Loire : Madame Nathalie ROUSSET, en accord avec Monsieur Michel JOUBERT, serait la titulaire.

On est dans la continuité de façon encore une fois que les Régions, les Départements, les métropoles ou les villes, ainsi que les SICALA, soient représentés à l'identique au niveau géographique entre la Loire aval, la Loire moyenne et la Loire amont.

C'est important. C'est un dosage qui a été fait au fil du temps, qui a été bien équilibré et je pense qu'il est important de continuer à ce niveau-là. Encore une fois, on travaille sur l'intérêt, on ne fait pas de politique, on ne regarde pas qui est à la tête des institutions, cela n'a aucun intérêt. Ce qui est important, c'est que chacun soit représenté à sa juste valeur.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Je profite de ce moment de débat pour poser quelques questions puisque, en quelque sorte, vous venez de nous faire une déclaration générale sur vos objectifs de candidature. On est dans un contexte quand même assez particulier, moi je me retrouve tout à fait dans l'approche qui a été développée de dire qu'il faut une gestion intégrée du fleuve de l'amont vers l'aval, une stratégie intégrée qui mette plus l'accent sur la question de la prévention et de la prévision mais qui ne néglige pas la protection, qui fasse la part à l'eau et qui considère effectivement qu'en cas d'événements extrêmes personne n'est en capacité de maîtriser tout cela et qu'il faut plutôt s'adapter que d'être dans des chimères.

Ça c'est pour l'approche générale. Après, on a un changement de contexte institutionnel avec la loi NOTRe et la loi GEMAPI qui, je pense, doivent interroger assez profondément l'EP Loire dans la façon dont cela a été construit, dans les missions et dans la gouvernance et le périmètre géographique qu'il doit avoir. Il y a quelques questions qui viennent à moi et je crois qu'elles ont été posées dans les derniers Comités Syndicaux : quid de la participation des Conseils départementaux ? Est-ce qu'ils ont encore une place importante à avoir dans le dispositif ou, au contraire, est-ce qu'ils vont être amenés à se retirer ? Je pense que c'est le moment de se poser ces questions-là assez franchement. Est-ce que clairement dans 5 ans les Conseils départementaux, dont les finances sont de plus en plus contraintes, vont vraiment continuer à exister dans le système ? C'est une des questions qu'il faut se poser, même si c'est un peu douloureux, un peu compliqué, pas facile. C'est une question que je porte assez fortement, sans avoir de réponse a priori, mais je pense que c'est le moment de se poser ces questions-là.

L'autre question, c'est celle du périmètre géographique. Je suis très attaché à l'idée qu'on ait une stratégie de bassin, de l'amont à l'aval, de la source à l'estuaire. Il me semble assez évident qu'il nous faut cela. En quelque sorte, c'est le plan Loire grandeur nature avec l'Etat, les différentes régions concernées et les différentes parties prenantes. Après, la question est de savoir quel est le bon périmètre géographique pour avoir un Etablissement Territorial de Bassin qui intervienne sur le fleuve avec une gouvernance qui permette une implication réelle de ses membres. Ce n'est pas trop compliqué pour moi qui n'habite pas très loin (je suis quand même à 1 heure et demie de route) mais j'imagine que pour les collègues qui viennent de Lozère ou autre, faire un Comité Syndical pour lequel il n'y a pas le quorum, c'est un petit peu ennuyeux, décevant. Je comprends très bien et je conçois que, quand il y a des enjeux un peu forts, comme le changement de présidence, parce que il y a des questions d'orientation, ça mobilise, mais dans un fonctionnement

un peu régulier, c'est plus compliqué, c'est plus difficile d'arriver à avoir une mobilisation forte des élus. Donc se pose la question du périmètre géographique et il faut peut-être l'interroger aussi vis-à-vis des missions. Ne peut-on pas concevoir une organisation de l'Etablissement, des missions sur la Loire, avec une stratégie nationale et interrégionale, c'est-à-dire un plan Loire, et une organisation avec des établissements publics sur une taille plus petite mais avec une excellente coordination entre eux. Est-ce que, dans la perspective GEMAPI, loi NOTRe, retrait des Conseils départementaux, ce n'est pas le moment de se poser des questions, pas seulement de toilettage mais de choix un peu clairs, de choix structurels. Voilà, c'est le mot que je cherchais. Parce que, autant il me semble qu'on peut faire vivre la vision d'ensemble d'avoir une stratégie de bassin, autant la question des outils peut être reposée. Et on peut avoir des outils pertinents qui soient à des échelles plus petites. Je pose la question sans avoir de ligne directrice à proposer mais je pense que c'est le moment de s'interroger dans les mois qui viennent sur la façon dont on va réorganiser les choses.

Si vous avez des éléments de réponse par rapport à ces questions-là, cela m'intéressait qu'on puisse en débattre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il ne faut pas non plus noircir le tableau. Au niveau de la participation, on a toujours eu le quorum lors de nos assemblées, à part aujourd'hui.

En plus, certaines régions ont désigné leurs délégués seulement la semaine dernière. Et les emplois du temps sont très chargés. Combien manque-t-il de personnes ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Il manque une dizaine de personnes par rapport au quorum particulier requis pour l'élection.

Aussi, même si l'on peut souhaiter être plus nombreux, je rappelle que toutes les fois où l'Etablissement a débattu et pris des délibérations, le quorum était toujours atteint. C'est important de garder cela en mémoire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

GEMAPI :

Un point d'information sera fait tout à l'heure, au point 18 de l'ordre du jour, sur la mise en œuvre de la GEMAPI.

Je pense quand même que c'est important que l'Etablissement reste sur l'ensemble du bassin fluvial même par rapport à GEMAPI. Il y a un savoir-faire technique, je l'ai dit tout à l'heure, également des capacités pour mobiliser des crédits européens, ou encore alimenter les relations avec l'Etat, avec l'Agence de l'eau. Pour moi c'est primordial.

L'Etablissement doit être le lien. Avec des collègues, quand on a commencé à travailler sur GEMAPI, on s'est tout de suite dit qu'il fallait s'adosser à l'Etablissement. A l'époque, je n'étais encore pas candidat, bien sûr. L'Etablissement public Loire a un savoir-faire. Nous, dans nos territoires, on va bien sûr prendre la compétence. De toute façon, on n'a pas le choix, elle va être obligatoire au 1^{er} janvier 2018 au niveau de nos EPCI, EPCI qui sont en train de grandir donc couvrant des territoires beaucoup plus importants, avec un savoir-faire et une ingénierie qui va aussi être intéressante.

Je pense que l'Etablissement public Loire a un rôle très important à jouer, comme on l'a vu aussi avec les CLE de SAGE, pour avoir une vision globale sur le territoire et y déployer des interventions à cette échelle.

Il faut continuer à garder ce périmètre et ce territoire, c'est vraiment très important.

Les départements :

A chaque jour suffit sa peine. Aujourd'hui les départements existent, fonctionnent. Beaucoup de leurs représentants sont autour de la table aujourd'hui. Quid de demain ? On ne sait pas. Les Conseillers départementaux ont été élus l'an dernier pour 6 ans. Pour une fois, on a été élus tous ensemble à la même date et non pas par moitié tous les 3 ans, ce qui nous permet d'avoir une visibilité jusqu'en 2021 et nous laisse le temps de travailler. Si en 2021 il n'y a plus de départements, on aura le temps de se reposer la question mais d'ici là de l'eau (de la Loire bien sûr) sera passée sous les ponts.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je vais rebondir sur les propos précédents et les vôtres, Monsieur le Président. Il est bien évident que la GEMAPI va forcément être le cœur de métier de l'Etablissement demain et que les partenaires tout à fait naturels de notre Etablissement sont les collectivités en charge de cette compétence, à savoir les intercommunalités et les agglomérations.

Je n'ai pas la prétention de répondre à toutes vos questions mais, en partie, je crois que l'Etablissement devrait tout naturellement s'appuyer sur ses composantes : les intercommunalités ou les agglomérations, ce qui est la même chose, mais aussi les syndicats intercommunaux qui regroupent la majeure partie des petites communes.

Alors comment orchestrer, comment organiser ? Ce n'est peut-être pas simple.

Je vois à l'ordre du jour le retrait d'une collectivité. Ce n'est pas le retrait que je souhaiterais, c'est plutôt l'adhésion de toutes ces collectivités du bassin, qui seront également en charge de cette compétence GEMAPI et qui n'adhèrent pas à notre Etablissement. On a uniquement ciblé les communes riveraines des fleuves pour la plupart, c'est une espère d'anachronisme. Le bassin et l'eau, cela n'intéresse pas que les communes riveraines. Les inondations, oui, mais la gestion qualitative et quantitative de l'eau intéresse bien toutes les communes. Et la GEMAPI, c'est déjà cela, c'est d'abord cela.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour conclure, je pense qu'il faut pour GEMAPI qu'on soit réactifs, qu'on intègre les demandes des intercommunalités. C'est ce que fait l'Etablissement depuis le début, depuis que cette compétence a été créée.

Je rappelle aussi quand même que les bases de l'Etablissement sont aussi la gestion de nos barrages, Villerest et Naussac, pour lesquels il y a du travail à faire, et que personne fera à sa place.

Pour être complet par rapport à la semaine prochaine : il y aura aussi la composition de la commission d'appels d'offres et de la commission technique. Je vous propose des gens situés dans un rayon pas trop éloigné d'Orléans du fait du besoin de se réunir assez souvent.

J'aurais voulu vous proposer :

Président : Yves MASSOT (doyen et régional de l'étape)

Titulaires : Stéphanie ANTON, Jean-Pierre GASCHET, Gérard MALBO et Nathalie POIRIER

Suppléants : François COINTEPAS, Freddy HERVOCHON, André MARCHAND, Bernard SAUVADE et Jean-Pierre VIGIER.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Je ne suis pas un régional de l'étape, ça pose un petit problème. Pour venir à Orléans, il y a 3 heures de route.

INTERVENTION DE M. GASCHET

La situation va évoluer dans l'Indre-et-Loire. Vous savez que le Président du Conseil départemental est décédé il y a 2 semaines et donc je vais perdre ma compétence de délégué à l'environnement. Je vais être remplacé par un Vice-président délégué à l'environnement. Ce sera certainement ma dernière séance aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On prend note.

Je prends la présidence, non pas en tant que Président, mais en tant que 3^{ème} Vice-président, que ce soit bien clair, étant donné que l'élection n'aura lieu que jeudi prochain et que le Président et le 2^{ème} Vice-président ne sont plus là.

On va dérouler l'ordre du jour du Comité Syndical qui lui peut se réunir, le quorum étant atteint, même largement.

4. Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2015

Il n'y aura pas de délibération, c'est une présentation que nous fait M. EUDE, directeur général des services.

INTERVENTION DE M. EUDE

En complément des informations déjà communiquées régulièrement sur les aspects budgétaires et financiers des interventions de l'Etablissement, il est apparu opportun d'actualiser la série d'éléments de bilan social présentée au Comité Syndical en mars 2015.

Structure de l'emploi

- Répartition statutaire des effectifs

Les effectifs de l'Etablissement sont passés de 47 agents en 2013 à 44 au 31 décembre 2015, puis 43 au 1^{er} janvier 2016. Les efforts de réduction de la masse salariale se sont en effet traduits en 2015 notamment par la décision de suppression d'un poste et celle de ne pas pourvoir au remplacement de deux autres.

Ceci étant, à chaque fois où cela s'est avéré possible dans l'intérêt du bon fonctionnement des services, l'Etablissement a recouru à la titularisation d'agents ayant réussi un concours, dans une logique de capitalisation du savoir-faire acquis.

Dans cet ordre de considération, il est précisé que l'emploi d'agents contractuels s'inscrit en réponse principalement à des besoins des services (46 %), et dans une moindre mesure seulement, à la nécessité de recourir à des renforts temporaires (15 %) ou de faire face à des vacances de postes (15 %).

- Répartition par catégorie des effectifs

La répartition des agents par catégorie est sensiblement identique depuis 2009. Il est à noter la part prédominante d'agents de catégorie A, à rattacher à la nature particulière des missions d'expertise, de conseil et d'appui assurées par l'Etablissement.

- Répartition par filière des effectifs

On constate une augmentation de la part d'agents de la filière technique : près de 60 % des effectifs présents en 2015 contre 44 % en 2007. Là encore, cela s'explique notamment par la nature particulière des missions confiées à l'Etablissement, dans le sens d'une technicité croissante.

- Répartition hommes/femmes

On relèvera que les femmes représentent près de 60 % de l'effectif total de l'Etablissement. Cette situation est quasiment stable depuis 2009.

En 2015, elles ne sont que 20 % - contre toutefois seulement 12,5 % en 2014 – à occuper des postes d'encadrement : directeur, chef de service ou responsable de pôle.

Pour autant, l'évolution de la répartition hommes/femmes par filière fait apparaître que ces dernières sont les principales bénéficiaires de l'accroissement des effectifs dans la filière technique.

- Répartition par âge

Plus de la moitié des agents actuellement en poste ont moins de 35 ans.

La moyenne d'âge des agents augmente légèrement depuis 2009. Elle est de 37 ans en 2015.

- Travailleurs handicapés

Depuis 2010, l'Etablissement compte un travailleur handicapé dans ses effectifs.

Temps de travail

Pour ce qui concerne le temps de travail en 2015, 82 % des agents présents dans l'Etablissement occupent un emploi à temps complet. On remarque toutefois une augmentation, depuis 2011, des agents inscrits sur des temps partiels (de droit ou sur autorisation).

Formation

La diminution en 2014 du nombre de jours de formation s'expliquait par le fait que les agents avaient plus suivi des formations de perfectionnement (3 jours en moyenne par agent) que de la préparation de concours les autres années (10 jours en moyenne par agents). En 2015 cette tendance s'est inversée, notamment avec la préparation d'examens professionnels ouvrant la possibilité d'avancement de grade.

Absences

Sur la période de référence 2007-2013, la moyenne du nombre de jours d'absence pour maladie s'établit à 5,85 jours/agent. En 2014, il est précisé que sur les 248 jours de maladie, un agent comptabilisait à lui-seul 150 jours.

En 2015, sur les 284,5 jours constatés, il apparaît que 4 agents sont à plus de 45 jours chacun de maladie ordinaire.

Indemnisation chômage

Le nombre de personnes indemnisées au titre du chômage n'a pas varié entre 2014 et 2015. Il est de 13. Sur les 8 agents indemnisés plus d'un an, 2 cumulent les indemnités chômage avec une activité réduite, 3 malgré une reprise temporaire de travail restent à indemniser par l'Etablissement dans l'hypothèse d'une nouvelle période de chômage et 3 ont soldé leur droit à indemnisation.

Protection sociale des agents

Il est précisé que les agents qui ont souhaité une participation de l'employeur (à hauteur de 15 € net par mois et par agent) sur leur protection sociale l'ont demandé uniquement sur le volet « santé » et non sur le volet « prévoyance ».

Enfin, il est rappelé que le bénéfice pour les agents de la participation de l'Etablissement au CNAS est également assuré.

Voilà, Monsieur le Président, ces quelques éléments de bilan social actualisé présentés pour information simplement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur le directeur.

Par rapport à cela aussi, vous vous rappelez, il y avait un Directeur de Cabinet au sein de l'Etablissement, qui a été arrêté en fin d'année 2015 par le Président Jean-Pierre LE SCORNET.

Sous ma présidence, il n'y aura pas de Directeur de Cabinet parce que, pour moi, qui dit Directeur de Cabinet dit politique, alors que la seule politique qui m'intéresse, comme je vous l'ai dit, c'est la politique de l'eau et la politique de notre bassin fluvial.

Et Monsieur Jean-Claude EUDE fera très bien, en tant que Directeur, le lien entre nous tous.

Je tenais à vous le dire et je pense que c'est important. Et dans un souci aussi d'économie, il n'y a à mon avis pas besoin d'un Directeur de Cabinet.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Je vous remercie.

5. Compte administratif 2015

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

En application des dispositions de l'article 12 des statuts de l'Etablissement, le Comité Syndical est appelé à approuver le compte de gestion du Comptable de l'Etablissement et les comptes administratifs de l'exercice écoulé.

Budget principal

Le budget alloué pour l'exercice 2015, en tenant compte du budget primitif, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives, sans contraction entre les dépenses et les recettes des comptes de résultat antérieurs, présente un montant total fonctionnement + investissements de 14,6 M€ pour le budget principal et de 9 M€ pour le budget annexe.

S'agissant plus particulièrement des résultats de l'exercice 2015, le compte administratif de l'exercice 2015 s'élève en recettes à 6.815.743,38 € et en dépenses à 6.899.014,15 €.

Il est constaté un résultat global de clôture à 3.035.428,36 €, avec intégration des résultats reportés 2014, en baisse de 3% par rapport à celui de 2014, cela avant prise en compte des restes à réaliser.

Budget annexe

Le compte administratif de l'exercice 2015 s'élève en recettes à 5.926.169,00 € et en dépenses à 4.565.506,68 €.

Il est constaté un résultat global de clôture de 3.206.424,04 € avec intégration des résultats reportés 2014, en hausse de 1.360.662,65 € par rapport à 2014, cela avant prise en compte des restes à réaliser qui s'élèvent à hauteur de 1,35 M€ environ.

Ainsi, il est constaté un résultat global de clôture (budget principal et budget annexe) de 6.241.852,40 €, cela avant prise en compte des restes à réaliser.

Présentation des postes de dépenses du compte administratif 2015

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Concernant l'excédent de 3,2 M€, il est précisé qu'un montant de l'ordre de 1,3 M€ est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2016. Par ailleurs, il est envisagé que le reliquat de l'ordre de 1,8 M€ soit mobilisé pour permettre l'inscription des dépenses nécessaires à la bonne gestion des ouvrages, y compris pour des opérations dont la réalisation pourrait être anticipée dès cette année, ainsi que pour consolider la provision pour gros travaux.

Prévention et réduction du risque inondation

L'écart entre le résultat de 322 k€ et les 764 k€ de restes à réaliser doit être apprécié au regard du décalage temporel entre l'attribution et l'encaissement des subventions (à la fois solde des opérations achevées et acomptes pour celles en cours).

Stimulation de la Recherche/Données/Information (+ Valorisation du patrimoine)

L'écart entre le résultat de 36 k€ et les 452 k€ de restes à réaliser doit être apprécié au regard du décalage temporel entre l'attribution et l'encaissement des subventions (à la fois solde des opérations achevées et acomptes pour celles en cours). Pour l'essentiel cela concerne l'opération de repeuplement « saumons » pour 2014 et 2015.

Aménagement et gestion des eaux

Le résultat de l'ordre de - 740 k€ après prise en compte des restes à réaliser s'explique par le décalage temporel entre l'attribution et l'encaissement des subventions (à la fois solde des opérations achevées et acomptes pour celles en cours), ainsi que par le retard pris dans le traitement administratif de l'imputation d'affectations de crédits de report qui est prévu courant 2016.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

L'excédent, une fois déduits les 86 k€ de restes à réaliser, s'élève à 600 k€. Ceci comprend 400 k€ de restant au titre de l'indemnité du contentieux de Chambonchard. Les 200 k€ restants permettent de faire face à des évolutions de dépenses (notamment celles découlant de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires), également l'inscription de crédits pour permettre une gestion saine de l'Etablissement (prestations de conseils juridiques, accompagnement RH, reliquats de couvertures chômage, etc.).

Patrimoine foncier de l'Etablissement

L'excédent constaté sur l'exercice 2015, de l'ordre de 2,3 M€ est à minorer de plus de 2 M€ de restes à réaliser, constitués notamment par les reliquats « Chambonchard » et « Le Veurdre » au profit des collectivités membres. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent n'est plus que de l'ordre de 200 k€, correspondant aux dépenses liées à la gestion du patrimoine foncier (taxes foncières, frais de notaires, frais de mise en sécurité, traitement de déchets, etc.).

L'application des dispositions précédentes fait l'objet des délibérations suivantes à approuver par le Comité Syndical :

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2015 – Budget principal
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2015 – Budget annexe « exploitation des ouvrages »
- Affectation des résultats du budget principal
- Affectation des résultats du budget annexe

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Comme vous le voyez, le résultat est important : 6.241.852 € mais avec une provision pour gros travaux de 5,9 M€ concernant bien sûr nos deux ouvrages, Villerest et Naussac, indispensables en cas de travaux imprévus. Il est absolument nécessaire d'avoir ce filet de sécurité, pour pouvoir faire de gros travaux si un jour un pépin arrive.

Sur ce compte administratif, y a-t-il des questions ?

INTERVENTION DE M. ASSEZAT

J'ai essayé de lire plusieurs fois le résumé mais j'ai eu beaucoup de peine à comprendre.

Tout d'abord, j'aimerais savoir ce qu'est le budget supplémentaire par rapport au budget principal. Qu'est-ce que ça couvre ? Et puis, il y a quelque chose qui m'a intrigué : dans le budget de fonctionnement, il y a un reste à réaliser de 3.780.643,39 €. Je n'ai jamais perçu de reste à réaliser au niveau du fonctionnement. Dans l'investissement, oui, mais dans le budget de fonctionnement ? Je peine à situer tout cela. Peut-être que je n'ai pas suivi l'Etablissement public Loire depuis longtemps.

Pouvez-vous me donner quelque éclaircissement sur la trame générale de ce budget parce qu'il y a des choses que j'ai de la peine à saisir.

INTERVENTION DE M. EUDE

Il y a en effet une distinction à opérer entre le budget primitif et le budget supplémentaire, que l'on retrouve dans toutes les collectivités, ce qui permet notamment, via le budget supplémentaire, d'utiliser les crédits qui restent disponibles sur la base de l'exercice restant.

La distinction budget primitif et budget supplémentaire, cela relève de la mécanique classique des collectivités. Peut-être plus sur le détail faut-il apporter les éléments sur les restes à réaliser.

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

[Inaudible] c'est le budget annexe.

INTERVENTION DE M. EUDE

L'Etablissement a un fonctionnement en tant que tel, mais il a aussi une particularité, c'est qu'il est propriétaire et gestionnaire des ouvrages de Naussac et de Villerest, dont les éléments financiers sont consolidés dans un budget annexe. Il y a bien deux budgets : un budget principal « Etablissement » et un budget annexe qui correspond à la gestion des fonctions assurées par les deux ouvrages de Villerest et de Naussac.

Il y a ensuite la question du détail des restes à réaliser

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Les restes à réaliser sont une mécanique comptable qui permet de reprendre toutes les opérations en cours d'un exercice sur l'année suivante, notamment dès qu'il y a eu une attribution de marché ou qu'une action a été lancée, à partir du moment où elle a été lancée en N-1 et que les crédits ont été bloqués pour cette opération, ils sont reportés. Et donc, de fait, on reporte les crédits qui n'ont pas pu être utilisés l'année précédente, pour ne pas les perdre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Le terme n'est peut-être pas très précis, en effet. Les restes à réaliser, c'est en investissement. Là il s'agit plus de factures à recevoir, en fin de compte. Un exemple très simple : une facture d'électricité ou un loyer. C'est pour bien les affecter. On fait cela aussi dans nos communes.

INTERVENTION DE M.LEFORT

En clair, combien avons-nous en caisse au 31 décembre toutes additions faites ? J'ai bien compris que le résultat de l'année est égal à 6 M€ mais combien avons-nous en réserves ?

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Le résultat de clôture au 31 décembre est de 6.241.852,40 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Dont 5,9 M€ qui sont mis en provision pour gros travaux. Mais il y avait cela en caisse en effet. C'est le résultat cumulé, y compris le budget annexe.

INTERVENTION DE M. HERTELOUP

C'est le résultat consolidé au niveau du fonctionnement. Si j'ai bien compris la question, c'est : l'Etablissement public Loire a-t-il des réserves de financement ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour être très précis : le résultat est de 6.241.852,40 € dont 5,9 M€ mis de côté en provision pour gros travaux. Il reste donc environ 300 k€ aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour être encore plus précis : la provision pour gros travaux est constituée avec l'accord de la Commission des usagers du soutien des étiages, c'est-à-dire ceux qui payent l'essentiel du fonctionnement des deux ouvrages (notamment les industriels, dont EDF très majoritairement), qui ont convenu que dans le cadre de la gestion de ces ouvrages il y avait lieu de mettre en place une provision pour gros travaux. Ces usagers ont considéré qu'elle pouvait de situer à hauteur de 4%. On est donc en train de mobiliser ces sommes-là à hauteur de 4%.

C'est de « l'argent » des redevables du soutien d'étiage, pas des collectivités. Il est dans le budget puisque c'est une ressource qui est abondée par les redevables et qui vise à se prémunir en cas de difficultés qui seraient rencontrées sur les ouvrages concernés. La décision est prise à chaque fois sur la base du résultat constaté et toujours avec l'objectif des 4% à atteindre, à échéance de plusieurs années bien entendu puisqu'aujourd'hui nous sommes à 2,76% de provision pour gros travaux. L'essentiel de l'affichage de ces crédits correspond à cette provision pour gros travaux sur ces ouvrages.

INTERVENTION DE M. REZÉ

Pour être précis, quel est l'état de la dette, y a-t-il une dette ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Il n'y a pas de dette.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il n'y a pas de dette au sein de l'Etablissement, c'est important.

INTERVENTION DE M. EUDE

L'autre élément à retenir également, que font apparaître l'indication des restes à réaliser et des décalages notamment négatifs : en termes de trésorerie, la difficulté tient au fait qu'il y a 1 € de contribution pour 3 € d'intervention dont une partie financée par voie de subvention. Or, entre le moment où une subvention est octroyée et le moment où vous la touchez, il peut y avoir des décalages dont certains sont de plusieurs années aujourd'hui, décalages qui font que vous êtes donc en avance de trésorerie.

INTRVENTION DE M. FAUCHEUX

On comprend bien le besoin de fond de roulement. C'est d'autant plus vrai pour les fonds européens.

Pour bien comprendre, puisque je suis un nouvel élu dans le Comité Syndical de l'EP Loire : je comprends que les barrages servent à soutenir les étiages, en clair à faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'eau l'été, et que l'intérêt de cela c'est finalement le refroidissement des usines de production d'électricité, les industriels dont vous parliez. Pour le reste, je ne suis pas sûr qu'il y ait un gros intérêt.

Ma question est la suivante : puisqu'il y a une loi de transition énergétique dans ce pays avec un objectif de diminution de la part de la production d'électricité nucléaire, comment voyez-vous les choses ? Je sais bien que pour le moment la loi ne fait pas le lien entre l'objectif et les sites industriels, qu'on ne sait pas très bien de quel côté ça va tomber, mais est-ce qu'il peut y avoir une incidence sur les sites de production du bassin ligérien, particulièrement d'ailleurs sur la région Centre puisqu'ils sont quand même beaucoup sur notre région ? Est-ce que cela peut avoir une incidence sur la question des barrages, qui est une question finalement importante dans l'objet de l'EP Loire ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour rester factuel : la question des financements touche à la fois le barrage de Naussac pour 100% de son intervention en soutien d'étiage et le barrage de Villerest qui lui a en plus une fonction d'écrêtement des crues. Quand je cite les principaux redevables, cela n'exclut en aucune façon les autres bénéficiaires qui sont les collectivités locales ou encore d'autres acteurs économiques, notamment agricoles, qui utilisent cette ressource en eau et qui aujourd'hui acceptent de contribuer au paiement de cette redevance pour des raisons tout à fait évidentes, à savoir qu'elles y trouvent un juste retour de leurs besoins en la matière. Or, si l'on se projette dans le temps long – sujet qui sera évoqué dans un point ultérieur – puisqu'il y a un travail sur les modalités de gestion à horizon 2070, on s'aperçoit qu'il faut ajouter un facteur à cela : la question des évolutions de changement climatique qui peuvent également, par rapport à l'évolution des besoins et la capacité à satisfaire les besoins de ressource en eau, jouer un rôle important entre les différents acteurs concernés.

Aujourd'hui, le fonctionnement des deux ouvrages dont l'Etablissement est propriétaire et, de facto, l'ensemble des collectivités, il s'exerce sur un mode certain, à savoir faire face aux difficultés de gestion qui sont les siennes en continu que ce soit pour le soutien d'étiage ou pour l'écrêtement des crues. Ce qui s'est passé d'ailleurs l'été dernier montre que ce n'est pas une préoccupation qui intéresse peu de gens, la preuve en est le suivi dont il a fait l'objet pendant tout l'été où on a constaté des difficultés sérieuses. Il semble que la question sur les évolutions futures, si elle est posée un jour, le sera davantage sur les péréquations de qui abonde quoi que sur le besoin de la

ressource. C'est-à-dire, qui paye par rapport à l'ensemble des services qui sont rendus ? Aujourd'hui, il se trouve que parmi ceux qui payent il y a en particulier un industriel dont le poids est avéré.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Je me réjouis que vous abordiez la question du changement climatique. En effet, c'est de notre responsabilité d'essayer de penser l'intervention publique dans des temps longs et en fonction des changements à venir. Il y a beaucoup d'incertitudes aussi sur le changement climatique. On déborde un peu le cadre du débat sur le budget mais on aura l'occasion je suppose, dans les années à venir, de retravailler la question. Autant j'adhère complètement à la stratégie de bassin d'adapter nos interventions au fleuve, autant il me semble que sur la question du changement climatique il faudra aussi qu'on se pose la question de comment on atténue le changement climatique mais aussi comment on s'adapte à cette nouvelle donne. Il nous faudra sans doute admettre que, face à certains événements importants, il faudra s'adapter plutôt que chercher à les maîtriser.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je vais participer un tout petit peu au débat du changement climatique et du soutien d'étiage. Avec le soutien d'étiage, dont on a pu douter de la nécessité il y a quelques années eu égard aux excès du changement climatique, justement, avec des étiages plus sévères, je pense qu'on apporte un plus dans la gestion quantitative et même qualitative de l'eau. C'est un débat, comme vous dites, qui pourrait aller très loin et auquel je suis très attaché en ma qualité d'environnementaliste.

Je voudrais revenir sur la question des finances. Vous avez dit que nous n'avions pas de dette pourtant il me semblait que nous avions contracté un emprunt pour l'achat de notre bâtiment. Non ?

INTERVENTION DE M. EUDE

La réponse est : non.

INTERVENTION DE M. BARLE

Ah bon, alors nous en sommes propriétaire sans dette. C'est merveilleux, merci, j'apprends une chose aujourd'hui et j'en suis content !

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Pour peut-être clore le débat sur les soutiens d'étiage et les changements climatiques et le réchauffement, je voudrais savoir si EDF participe aussi à l'EP Loire, financièrement, pour le barrage de Montpezat puisque 120 millions de mètres cubes d'eau sont, on va dire, transférés du bassin de la Loire sur le bassin Ardèche-Rhône. 120 millions de mètres cubes, c'est énorme, surtout par rapport au changement climatique et par rapport à l'année dernière. Et c'est énorme par rapport aux prélèvements locaux des agriculteurs, des industriels, etc. Cela me paraîtrait normal qu'EDF participe aussi à l'EPL par rapport à ces 120 millions de mètres cubes d'eau transférés d'un bassin à l'autre.

INTERVENTION DE M. EUDE

L'Etablissement est propriétaire et gestionnaire des barrages de Naussac et de Villerest. EDF ne « participe » pas à l'Etablissement public Loire parce qu'il n'y a aucune raison qu'il en soit membre, ni aucune base qui le permette statutairement. En revanche, en tant que bénéficiaire du service rendu par ces ouvrages, EDF s'acquitte de la redevance à des hauteurs que j'ai indiquées, donc à des montants extrêmement conséquents. Mais statutairement, je répète, l'Etablissement est un syndicat mixte de collectivités et EDF n'est pas une collectivité territoriale.

INTERVENTION DE M. BOUGEROL

J'ai une petite question à poser sur le reliquat de l'argent qui avait été budgétisé pour l'éventuel barrage de Chambonchard (600.000 €). Elle peut revenir, encore, aux collectivités locales qui ont été sinistrées ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le délégué, force est d'exécuter les délibérations prises par le Comité Syndical qui, en son temps, a précisé que les crédits correspondants étaient mis à disposition de chacune des collectivités au prorata de ce qu'elle avait contribué, libre à elle ensuite d'utiliser cet argent-là comme elle l'entend, ce qui explique que dans un point à l'ordre du jour ultérieurement vous trouverez des propositions d'affectation de crédits. Il relève donc de la compétence des collectivités concernées d'indiquer comment elles veulent en user. Certaines ont déjà utilisé la totalité de leur enveloppe. Cela fait quand même un certain temps que ces choses-là sont en mouvement et, les collectivités rencontrant des difficultés financières, elles utilisent aussi « astucieusement » que possible ces crédits restants.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Sur le compte administratif, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

On continue avec les budgets supplémentaires, toujours avec Madame GONZALEZ.

6. Budgets supplémentaires 2016

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Ce projet de budgets supplémentaires (BS) a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif, vu précédemment, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il est important de rappeler qu'il n'entraîne ni appel à contributions ni à redevance complémentaire. Par ailleurs, le projet de budget supplémentaire permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2015.

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budget supplémentaire 2016 s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Les dépenses de ce budget supplémentaire sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2015.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit : d'une part, de l'inscription de crédits de travaux, concernant notamment la réparation des groupes, les armoires inverseur de source, l'acquisition de stock de pièces et appareillages, le gabion rive gauche, le traitement anticorrosion de la vanne du Chapeauroux, la peinture de la passerelle et du pont roulant de la tour de prise, l'entonnement de la vanne de fond, la création d'un parking, la reprise de béton des balcons de la tour de prise et la mise aux normes de la station d'épuration. Il s'agit d'autre part de l'inscription de crédits d'études relatives à la conception du projet de microcentrale du Chapeauroux et la qualité des eaux du Mas d'Armand.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest il s'agit de l'inscription des crédits pour des travaux sur la vanne de garde faible débit, le confortement mécanique de la vanne VS0, le remplacement des glissières de sécurité, ainsi que ceux nécessaires à la finalisation de l'étude d'adaptation au changement climatique. Il est également proposé l'abondement de la provision pour gros travaux à hauteur de 533 k€.

Concernant la provision pour gros travaux évoquée tout à l'heure, il est rappelé que la cible de 4% des montants des ouvrages est prévue conformément aux orientations retenues aux réunions de la Commission des usagers du soutien d'étiage.

Prévention et réduction du risque inondation

Les crédits inscrits correspondent pour l'essentiel à un complément financier de 10 k€ au titre de la convention entre l'Etablissement et l'IRSTEA dans le cadre de l'appui aux collectivités pour la réalisation d'études de dangers de digues, à la réalisation – en réponse à la proposition de l'Etat, et avec un cofinancement à 100% assuré par ce dernier et la SNCF – d'une étude du rôle de protection du remblai ferroviaire Anger-Nantes pour un coût estimé à hauteur de 80 k€ et au lancement de l'expérimentation sur les zones d'expansion de crues (ZEC), initialement envisagée en 2015, pour 170 k€.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Il s'agit uniquement d'inscrire les crédits nécessaires à la finalisation de deux interventions lancées en 2015.

Aménagement et gestion des eaux

Pour ce qui est du SAGE Cher aval, il s'agit de l'inscription des crédits de la tranche conditionnelle du marché relatif à l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle.

Pour ce qui est du SAGE Val Dhuy Loiret, comme suite à la sollicitation de la Présidente de la CLE du SAGE, il est proposé l'inscription des crédits pour l'actualisation de l'étude piézométrique sur l'ensemble du bassin du Loiret et pour la réalisation de l'étude de mobilisation autour de la rivière Loiret.

Pour ce qui est du contrat territorial Val de Cher, il s'agit d'un complément de crédits liés à une nouvelle évaluation des besoins pour le suivi piscicole et des besoins complémentaires en termes de communications.

Pour ce qui est de la continuité et restauration des milieux naturels, il s'agit de l'inscription des crédits dans le cadre d'une étude de restauration de la continuité sur le bassin versant de la Sarthe, demandée par le Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit principalement d'inscrire les dépenses liées aux écritures d'amortissement ainsi que les crédits nécessaires à une gestion prudentielle et à l'optimisation du fonctionnement des services de l'Etablissement.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

L'inscription des crédits vise simplement à permettre de faire face aux charges obligatoires liées au foncier (taxes foncières et assurances notamment).

Ainsi, concernant les budgets supplémentaires 2016, conformément à la répartition précisée précédemment et en tenant compte de la reprise des restes à réaliser, le montant du budget supplémentaire 2016 sur le budget principal s'élève à 7.934.955,61 € en dépenses et en recettes ; le montant du budget supplémentaire 2016 pour le budget annexe s'élève à 5.451.362,18 € en dépenses et en recettes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Y a-t-il des commentaires, des questions ?

INTERVENTION DE M. ASSEZAT

Sur le fonctionnement administratif de l'Etablissement, le budget primitif avait prévu 965.135 € alors que le budget supplémentaire prévoit 1.743.943 €. Pourquoi la somme est-elle si importante en supplémentaire par rapport au primitif ? Ce sont quand même des sommes qu'on appréhende quand on fait le budget primitif.

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

On constate le résultat de l'exercice sur le budget supplémentaire et cela permet notamment de faire face aux écritures d'amortissement pour plus de 1 M€. Il y a après ce qui a été évoqué tout à l'heure au niveau du compte administratif : les résultats permettent de faire des opérations, notamment de faire face aux nouvelles dispositions réglementaires et aussi tout de ce qui est prestations (conseil juridique, accompagnement RH, couverture chômage), toutes les actions qui peuvent être menées grâce à la constatation du résultat antérieur.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Quand on ajoute 1 M€ d'amortissements, de quels amortissements s'agit-il ? Je pense que les délégués ont besoin de cette information.

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Ce sont tous les amortissements liés à tout ce qui est acquisitions en investissement : véhicules, informatique, etc.

INTERVENTION DE M. LEFORT

Ce qui est étonnant dans cette histoire, c'est que toutes ces dépenses-là étaient prévisibles. Pourquoi n'étaient-elles pas déjà au budget principal ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Vous vous souvenez que la construction du budget primitif doit se faire avec pour objectif la réduction des contributions des collectivités membres – c'est le principe de base – avec une diminution à hauteur d'environ 10% pour certaines d'entre elles, et que dès lors que vous construisez le budget sur l'hypothèse d'une réduction des contributions, le véritable budget de l'Etablissement pour l'année N, en quelque sorte, ne peut être construit qu'en intégrant des reliquats de l'exercice antérieur. Par exemple, sur le volet foncier : le budget primitif ne permettait même pas d'inscrire des dépenses qu'on pourrait qualifier d'obligatoires comme le paiement de taxes foncières voire la couverture assurantielle, tout simplement parce que si on devait les inscrire, vu les clés de financement de l'Etablissement, cela obligerait à augmenter les contributions des membres alors qu'on essaye de les diminuer. C'est donc uniquement en utilisant les reliquats de crédits qu'on arrive encore à faire face sans augmenter le montant de la contribution.

Partant de l'hypothèse qu'on n'augmente pas les contributions mais qu'on les réduit d'une année sur l'autre, la construction du budget « réel » ne peut se faire qu'en envisageant l'intégration des résultats. Sans cela, on ne passe pas, sauf à demander des contributions supplémentaires.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est pour cela que dans nos collectivités on fait souvent le compte administratif avant de faire le budget mais là, ce n'est pas possible.

Y a-t-il d'autres interventions ? des votes contre ? des abstentions ? Une abstention de Monsieur ASSEZAT. Je vous remercie.

7. Bilan financier des interventions de l'Etablissement dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional Loire 2007-2013

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Le Programme Opérationnel Plurirégional Loire 2007-2013, à l'émergence duquel l'Etablissement a apporté une contribution majeure, était doté de 33,8 M€ de crédits du FEDER. Le Comité Syndical ayant déjà eu à connaître des interventions de l'Etablissement en tant qu'animateur de la plateforme Recherche/Données/Informations du précédent plan Loire, le présent bilan financier ne concerne que le volet maîtrise d'ouvrage et le volet service instructeur.

Interventions de l'Etablissement en tant que maître d'ouvrage d'opérations

84 opérations portées par l'Etablissement au bénéfice de ses collectivités membres et de partenaires du bassin ont été programmées. Au total, ce sont près de 10 M€ de subventions de l'Europe (FEDER) que ce dernier devrait parvenir à mobiliser sur la période de référence, à un taux moyen de 40 %.

Une dizaine d'opérations, bien qu'achevées, n'étant pas encore soldées, l'Etablissement reste donc dans l'attente du paiement de subventions du FEDER, pour un montant supérieur à 600 k€.

Sur les 73 opérations soldées, il vous est proposé de faire abstraction des travaux d'isolement et de réparation des vannes de demi-fond du barrage de Villerest pour lesquels l'Etablissement a perdu le bénéfice – pour des motifs d'ordre administratif et sans que cela lui soit imputable en aucune façon, de plus d'une centaine de milliers d'€ de subvention du FEDER.

Pour les 72 autres :

- 62 avaient vu les contrôles de service fait (CSF) validés en l'état, soit 85 % des dossiers ;
- pour 7 autres, le service instructeur a écarté des dépenses, pour un montant total de 2.312,63 € ;
- pour 3 autres, l'autorité de contrôle a écarté des dépenses, pour un montant total de 2.329,36 €, y compris 825 € de frais de publication d'une annonce au journal officiel pour un marché de plus de 2,3 M€.

Au total, sur une programmation de plus de huit ans et un montant de dépenses exposées de plus de 20 M€, seulement 0,02 % de dépenses ont été écartés après plafonnement et contrôles.

Force est donc de constater l'importance et la fiabilité de l'implication financière de l'Etablissement dans la maîtrise d'ouvrage d'opérations soutenues par l'Europe (FEDER) dans le cadre du plan Loire III, étant ajouté que cela n'a pas fait obstacle à l'accès d'autres opérateurs aux financements européens mis à disposition puisque la totalité de ces derniers ne devrait finalement pas être consommée dans les délais impartis.

Interventions de l'Etablissement en tant que service instructeur de dossiers de demande de subvention du FEDER

La décision d'autoriser l'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur de dossiers Recherche/Données/Information est intervenue par voie de délibération d'octobre 2007, afin notamment de faciliter la continuité entre l'émergence des projets et leur concrétisation en termes opérationnels.

Par courrier de janvier 2008, le Préfet coordonnateur de bassin a confirmé l'instruction par l'Etablissement des demandes de subventions relevant de l'Axe 2 du Programme Opérationnel Plurirégional Loire 2007-2013

Ce rôle de service instructeur – comprenant l'instruction et le suivi des opérations, depuis le dépôt de la demande de subvention jusqu'aux paiements et au contrôle, dans le respect de la « piste d'audit » – a été assuré depuis lors au bénéfice des acteurs du plan Loire III, notamment les porteurs de projets, les cofinanceurs et les gestionnaires intéressés par les résultats des opérations.

Le nombre de ces dernières instruites par l'Etablissement s'élève à 160, soit environ 29 % de l'ensemble des opérations programmées. Le volume correspondant de crédits du FEDER octroyés s'élève quant à lui à 1/3 du montant de la programmation dans sa totalité.

L'intervention de l'Etablissement à ce titre a fait l'objet de 24 contrôles qualité gestion (CQG) effectués par les services de l'Etat, dont il ressort finalement qu'aucune anomalie n'a été constatée.

Cette implication de l'Etablissement a mobilisé en moyenne 1,4 équivalents temps plein entre 2008 et 2015, pour un coût total de 568.508,88 €, ces dépenses n'étant valorisées qu'en contrepartie « pure », c'est-à-dire sans subvention du FEDER.

Il est proposé au Comité Syndical de charger le Président de transmettre ces éléments de bilan financier à Monsieur le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne, en attirant par la même occasion son attention sur les effets limités à ce jour du courrier de janvier 2014 dont copie est jointe en annexe à la note produite pour l'examen de ce point.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur le Directeur pour ce bilan financier 2007-2013 très détaillé, avec des montants quand même élevés et seulement 0,02% de dépenses écartées, ce qui prouve un travail de suivi très important.

Y a-t-il des questions ? des demandes d'informations ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

8. Demandes de subventions 2016 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

Un chiffre important a été rappelé tout à l'heure : ce ratio de 3 € de crédits d'intervention pour 1 € de contribution de nous, collectivités. C'est un dossier très important.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Il a été souligné à plusieurs reprises, déjà tout à l'heure et à l'instant, l'optimisation financière par l'Etablissement des contributions statutaires versées par les collectivités membres, avec un ratio de 3 € de crédits d'intervention pour 1 € de contribution, grâce à la perception de la redevance pour soutien d'étiage et à l'obtention de subventions de l'Agence de l'eau et de l'Europe.

S'agissant plus particulièrement des marges de manœuvre dégagées par l'Etablissement avec le soutien financier décisif de l'Europe (FEDER), il est à relever, sur la période de référence correspondant à la mise en œuvre du Programme Opérationnel Plurirégional Loire 2007-2013, un montant annuel de subvention de 1 M€ en moyenne.

Dans ce contexte, l'Etablissement s'efforce depuis 2015 d'inscrire ses interventions en coïncidence avec le nouveau Programme Opérationnel Interrégional Bassin de la Loire 2014-2020.

C'est ainsi que, en lien avec les objectifs et budgets assignés à ce programme, l'Etablissement a introduit dès 2015 des demandes de soutien financier.

Pour les 10 opérations retenues, le montant total de crédits du FEDER programmés s'élève à moins de 600 k€, en retrait donc par rapport aux ressources mobilisées précédemment.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'année 2016, 13 opérations sont prévues, dont 2 ont déjà été programmées. Elles concernent :

1. L'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation, avec un taux de financement du FEDER sollicité à hauteur de 50% ;
2. L'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues, pour un taux de cofinancement du FEDER sollicité à hauteur de 50% ;
3. L'analyse à l'échelle du bassin des potentialités en termes de champs d'expansion de crues pour laquelle un taux de financement de 50% est sollicité ;
4. L'initiative commune pour la réalisation de Plans de Continuité d'Activité de collectivités pour laquelle un taux de 50% de crédits du FEDER est sollicité ;
5. La réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux pour laquelle également un taux de financement de 50% du FEDER est sollicité ;
6. La commémoration de la crue de 1866 avec un taux identique de sollicitation des crédits du FEDER ;
7. La sécurisation du Plateau Collaboratif d'Echange et analyse de pistes d'évolution, avec un taux identique sollicité de 50% ;
8. L'approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique, pour laquelle le même taux de 50% est sollicité ;
9. L'exploration de l'intérêt des sciences comportementales aux impacts du changement climatique avec un taux sollicité de 50% également ;
10. La contribution au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires avec également un taux de 50% sollicité ;
11. Le portage du Contrat Territorial Val d'Allier, avec un taux de 30% sollicité ;
12. La restauration de la continuité écologique au droit du seuil de vidange du Moulin Gabet dans le département du Maine-et-Loire, où un taux de cofinancement de 20% est sollicité ;
13. L'opération temporaire de soutien d'effectif en saumons pour l'année 2016, avec un taux d'intervention du FEDER de 35%.

Une description synthétique de chacune de ces 13 opérations vous a été distribuée pendant la présentation de cette note. Dans la perspective de la programmation des opérations dont il s'agit, il est proposé de confirmer les taux d'intervention sollicités pour les demandes de subvention du FEDER.

Il est par conséquent proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour l'explication de cette demande de subventions européennes avec un nombre assez important d'actions.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

La Région Centre-Val de Loire, comme vous le savez sans doute, est l'autorité gestionnaire du POI FEDER. Dans le cadre de la régionalisation des fonds FEDER, il fallait bien trouver une Région qui soit porteuse donc nous assurons cela pour l'ensemble des Régions en coordination étroite avec elles.

Les 13 opérations envisagées par l'EP Loire ont déjà fait l'objet d'un échange entre les services de l'EP Loire et la direction concernée à la Région Centre. Deux opérations ont d'ailleurs déjà été programmées en cours d'année 2015, cela a été rappelé.

Il faut souligner que la plupart de ces demandes de subventions correspondent finalement, il nous semble, à des reconductions d'actions annuelles et que, en ce sens, les éléments de bilan 2015 sont des éléments essentiels qu'il faudrait communiquer à l'autorité de gestion. Et dans cet esprit, oralement et par courrier, la région a demandé à avoir un accès au portail extranet de suivi de l'état d'avancement des stratégies locales de gestion du risque inondation qui est cofinancé par le FEDER dans le cadre du projet 15001 en 2015. A ce jour, la demande n'a pas été honorée et il me semble qu'au-delà des questions administratives de suivi du POI FEDER, pour les régions la question des stratégies locales de gestion du risque inondation sont des éléments assez essentiels, en tout cas dans une région comme la nôtre. Dans notre nouvelle compétence d'aménagement et de développement durable du territoire, nous avons la responsabilité d'accompagner aussi, en tant que collectivité, ces stratégies-là qui sont à un niveau infrarégional mais qui sont des outils essentiels d'une politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

Donc à la fois pour des raisons administratives et de compétence sur l'aménagement et le développement durable du territoire, il me semblerait intéressant qu'on arrive à avoir une meilleure transmission des données sur le sujet.

INTERVENTION DE M. EUDE

Répondre à cette demande ne pose aucun problème. Le seul obstacle que nous avons rencontré est technique, c'est que nous nous sommes heurtés toute la semaine dernière à une difficulté pour entrer les éléments dans le système informatique de la Région qui était totalement inaccessible. Nous avons à cœur de confirmer que ces éléments étaient disponibles avant cette réunion, mais malheureusement le système n'a permis de saisir ni les demandes de paiements ni les demandes de subventions et donc il ne nous a pas été possible de transférer cet élément-là.

Pour le reste, évidemment, l'ensemble des collectivités qui sont parties prenantes, en particulier les agglos, ont accès à cette information en direct puisqu'elles sont directement concernées par l'opération. Il n'y a aucun problème pour que la Région y ait aussi accès, par surcroît.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En tout cas, on remercie la Région Centre-Val de Loire d'être partenaire sur ce dossier important et surtout de la coopération qu'on va pouvoir créer entre nos deux structures et Dieu sait qu'elle est importante.

Y a-t-il d'autres demandes d'informations ?

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Est-ce que vous pouvez donner le montant du POI Loire ?

Interruption d'enregistrement 1:55:54 à 1:56:17

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

33 millions d'Euros.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je reviens toujours sur les mêmes questions. Il est entendu que l'Etablissement apporte un soutien aux collectivités gestionnaires de digues mais est-ce qu'un soutien sera apporté, justement, dans le cadre de l'étude de danger parce que c'est très important et c'est aussi très coûteux ?

INTERVENTION DE M. EUDE

La mission dont il s'agit est une mission d'ingénierie qui est faite en direction des collectivités. Il se trouve que pour un certain nombre d'études de danger il y a possibilité pour chacun des acteurs concernés d'essayer de mobiliser des cofinancements, mais toujours au regard de la priorité que représente en quelque sorte l'ouvrage dont il s'agit et de l'intérêt qu'il présente sur le territoire concerné.

Par contre, l'opération qui a été présentée est simplement la mission d'assistance technique aux collectivités par rapport entre autres à l'écriture de leurs cahiers ou encore l'identification des règles qui s'appliqueraient

INTERVENTION DE M. BARLE

J'ai bien compris. On est confronté à ce problème depuis un certain nombre d'années mais on m'avait tellement dit dans cette enceinte que l'Etablissement servait de levier pour obtenir des subventions européennes... Le levier est sans doute bon mais le point d'appui n'est encore pas vraiment trouvé si j'ai bien compris !

INTERVENTION DE M. FRECHET

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

9. Affectation de crédits de reports

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Conformément aux délibérations du Comité Syndical du 2 avril 2009, du 3 juin 2010 et du 10 mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », le Conseil départemental du Cher a indiqué que pouvaient être prélevés sur les crédits « Chambonchard » un montant de 3.176 € pour financer la mission de coordination et d'appui technique pour la prévention et la réduction du risque inondation en Loire moyenne ; et le Conseil départemental de Maine-et-Loire a indiqué que pouvaient être prélevés sur les crédits « Le Veudre » 5.000 € pour financer la mission de coordination technique générale sur le bassin de la Maine 2015 et 12.000 € pour financer l'étude de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de vidange du moulin Gabet sur la Sarthe.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pas de commentaire particulier ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

10. Renouvellement d'adhésions à divers organismes

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Il est proposé de renouveler des adhésions pour 2016 aux organismes suivants, en imputant les dépenses aux actions correspondantes :

- Association Française des EPTB, pour 9.000 €.
- Comité Français des Grands Barrages, pour 500 €.
- France Dignes, pour 2.500 €.
- Société Hydrotechnique de France, pour 510 €.
- Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles, pour 1.500 €.
- Institut des Risques Majeurs de Grenoble, pour 335 €.
- Club de la Continuité d'Activité, pour 500 €.
- Comité Français du Bouclier bleu, pour 175 €.
- Centre Européen de Prévention du Risque Inondation, pour 3.000 €.
- Enviropea, pour 300 €.
- Club de la Presse Val de Loire, pour 70 €.

Pour les adhésions concernées, il est envisagé de solliciter un cofinancement de l'Europe via le FEDER.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Une délibération régulière par rapport à ces adhésions à divers organismes qui sont importantes pour l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

C'est pour ma culture générale mais j'imagine que d'autres doivent se poser la question : autant les titres sont clairs pour la plupart des organismes mais le « Bouclier bleu », qu'est-ce que c'est ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Le Bouclier bleu est une association qui œuvre à la gestion des risques et de crises sous l'angle de la protection du patrimoine culturel. En fait, c'est la traduction de *Blue Shield*, l'organisation internationale, qui ensuite a été déclinée en français et qui se concentre essentiellement au traitement du patrimoine culturel en situation de risque, de crise, dont le volet inondation.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Y a-t-il d'autres commentaires ? Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

10. Convention de partenariat technique avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci Monsieur le Président.

L'Etablissement public Loire est responsable de l'exploitation des barrages de Naussac et de Villereest. Le Conseil départemental de la Haute-Vienne est responsable de la gestion du barrage de Saint Pardoux et du plan d'eau de la Pougues. Une convention de partenariat technique a été conclue entre les deux organismes sur l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire pour l'exploitation de ces ouvrages, pour une durée de 4 ans sur la période 2014-2017.

L'animation du partenariat est assurée par le Conseil départemental. En contrepartie, l'Etablissement verse une participation annuelle. Pour l'année 2016, cette participation est fixée à 30.000 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Le montant est inchangé par rapport à l'année précédente. C'est important de le signaler.

Y a-t-il des demandes d'informations, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

11. Contrat territorial du bassin versant de Naussac

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

La chambre d'agriculture de la Lozère assume l'animation du volet agricole du contrat territorial du bassin versant de Naussac.

Par délibération du 14 novembre 2012, le Comité Syndical a autorisé la contribution de l'Etablissement au financement des dépenses d'animation du volet agricole de ce contrat jusqu'en 2016.

Par courrier du 15 décembre 2015, la chambre d'agriculture de la Lozère a transmis à l'Etablissement une demande prévisionnelle de financement pour l'année 2016 qui s'établit à 4.028€.

Il est proposé d'arrêter à cette valeur le montant maximum de la subvention pour 2016.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Y a-t-il des demandes d'informations, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Rapport d'exécution de la convention de mandat avec la Région Centre-Val de Loire pour le suivi du programme « lit et levées » dans le cadre du plan Loire III

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci Monsieur le Président.

Par voie de convention signée en 2008, la région Centre-Val de Loire a confié à l'Etablissement le suivi de la programmation et de l'exécution au plan administratif, technique et financier du programme de restauration du lit et de renforcement des levées domaniales de la Loire en région Centre-Val de Loire.

Les opérations de ce programme sont pour l'essentiel mises en œuvre par les services de l'Etat dans le cadre du plan Loire.

Sur la base du programme prévisionnel initial de près de 32 M€ proposé par l'Etat au démarrage du plan Loire III, la région Centre-Val de Loire a prévu une participation à hauteur de 11 M€ et les 4 départements concernés (Cher, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Loiret) à hauteur de 8,5 M€.

Les dernières opérations de ce programme ont été validées lors des comités de programmation du plan Loire en octobre 2014 et juillet 2015.

Au total, 68 opérations ont été programmées sur cette période 2007-2015 pour un montant total conventionné de près de 37,7 M€, avec 43 opérations de renforcement (études ou travaux), 22 opérations de restauration du lit de la Loire (également études ou travaux) et 3 études de vals (dont 2 portées par l'Etablissement). Parmi celles-ci, 11 opérations se situent dans le département du Cher, 21 en Indre-et-Loire, 8 dans le Loir-et-Cher et 28 dans le Loiret.

A la fin 2015, on constate que 45 opérations ont été soldées, 5 opérations sont achevées physiquement mais attendent encore un remboursement de l'Etat pour trop versé et 18 opérations sont encore en cours. L'achèvement et le solde des dernières opérations de ce programme devraient intervenir d'ici 2017.

Le rapport d'exécution 2015 de la convention de mandat avec la région Centre-Val de Loire pour le suivi du programme « lit et levées » est produit en annexe du dossier de séance pour information. Celui-ci conclut notamment que malgré une programmation financière plutôt satisfaisant, il est noté un certain retard dans la réalisation globale du programme et que, au plan qualitatif, les résultats des études de danger des digues domaniales réalisées par ailleurs depuis 2012 font apparaître que des ouvrages disposent généralement de niveaux de sûreté relativement bas, inférieurs aux crêtes de digues.

Le document dont il s'agit a vocation à être remise à la Région Centre-Val de Loire ainsi qu'aux Départements également concernés par les opérations de ce programme.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci bien. C'est un point d'information qui ne porte à vote. Est-ce qu'il y a quand même des questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

14. Déploiement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Rappel : Cette initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique a été initiée en 2007 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire.

Cette initiative a déjà permis de développer la connaissance notamment sur les effets observés et attendus du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, ainsi que sur les vulnérabilités des activités humaines et des milieux associées.

Elle a également contribué à la mise en évidence de l'enjeu de l'adaptation à l'échelle du bassin fluvial et elle a ouvert la voie à des expérimentations de mesures d'adaptation.

Avant d'en venir aux actions 2016, je reviens sur les actualités des dernières actions réalisées.

Point d'actualité sur les dernières actions réalisées

- Le 15 décembre 2015 s'est tenu à Orléans une audition d'experts en prospective.

A partir de travaux existants, à l'échelle nationale ou territorialisés, 6 interventions et de nombreux échanges ont permis de mettre en évidence des projections socio-économiques et des perspectives d'évolution des usages de l'eau sur le territoire du bassin fluvial.

Les enregistrements vidéo intégraux des interventions, des échanges avec la salle et de la clôture, ainsi que les supports de présentation des intervenants, sont accessibles en ligne sur le site de l'Etablissement public Loire.

Un extrait de la synthèse des enseignements de la journée figure aussi en annexe de la note de dossier, cette synthèse ayant été structurée autour des 3 conséquences directes du changement climatique sur la disponibilité en eau, sa variabilité et sa température.

- L'édition en décembre 2015 d'une Actu'Climat, éditée par l'Etablissement qui rassemble les informations sur le changement climatique et sur l'initiative.

Prise en considération des impacts du changement climatique dans la gestion du barrage de Villerest

Une action a été menée et est toujours en cours sur le barrage de Villerest. L'Etablissement a engagé l'intégration opérationnelle des connaissances scientifiques sur le changement climatique dans certaines de ses missions. C'est ce qu'illustre cette action.

Il a ainsi lancé à l'automne 2015 un processus d'adaptation aux effets du changement climatique du mode de gestion de l'ouvrage de Villerest, dont il est propriétaire et gestionnaire.

Un bureau d'étude a été sélectionné pour analyser l'impact du changement climatique et des évolutions socio-économiques sur le fonctionnement du barrage de Villerest à l'horizon 2070, puis proposer une stratégie d'adaptation du mode de gestion actuel de l'ouvrage.

Les premiers résultats des travaux, qui s'achèveront en mars 2016, confirment les tendances d'évolution des débits naturels d'étiage et de crue et permettent d'estimer le besoin en eau et les lâchers théoriques à effectuer pour le soutien d'étiage à Gien dans différentes hypothèses.

Dans la note de dossier et à titre d'illustration, 3 figures représentent l'évolution moyenne entre le Temps Présent et le Milieu de Siècle d'applicateurs des débits d'étiage, des débits moyens et des débits de crue de la Loire à l'amont de Gien.

Ainsi, si je regarde les débits d'étiage, par rapport à la situation actuelle le débit de référence d'étiage à Gien serait inférieur de 39,4% en milieu de siècle.

A titre d'illustration des conséquences de cette évolution sur la capacité de soutien d'étiage du barrage de Villerest, sous réserve des dernières vérifications en cours, l'un des scénarios étudiés fait apparaître une diminution du taux de satisfaction du débit objectif d'étiage à Gien, passant de 100% du temps en l'état actuel à des valeurs comprises entre 92 et 99 % du temps.

Ces actions (celle sur Villerest et les 2 citées précédemment) ont été réalisées avec un soutien financier de l'Europe dans le cadre du Programme Opérationnel 2014-2020 et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Déploiement d'actions en 2016

En 2016, 3 nouvelles actions sont prévues dans le cadre de la poursuite de l'initiative.

- Impacts du changement climatique sur la gestion du barrage de Naussac

Il s'agit de mener un travail du même type que celui en cours pour le barrage de Villerest pour analyser l'impact du changement climatique et des évolutions socio-économiques sur le fonctionnement du barrage à l'horizon 2070, puis proposer là également une stratégie d'adaptation du mode de gestion actuel de l'ouvrage.

Le coût de cette action, réalisée par voie de prestation est estimé à un montant total n'excédant pas 60 000 € TTC.

- Impacts du changement climatique sur les territoires des SAGE portés par l'Etablissement

Poursuivant l'intégration opérationnelle des connaissances scientifiques dans les missions de l'Etablissement, et dans un souci d'anticipation toujours, il est proposé d'assurer et de faciliter la restitution des données et projections existantes avec le double objectif, d'une part, d'informer les acteurs des territoires des connaissances existantes et des impacts potentiels du changement climatique sur la gestion de l'eau et des risques associés ; et d'autre part, de les sensibiliser aux enjeux de l'adaptation pour leur territoire. Cette action serait bien entendu menée en lien étroit avec les Présidents et animateurs des CLE concernés.

Elle concernerait les territoires des 8 SAGE actuellement portés par l'Etablissement, en s'appuyant sur un prestataire pour l'extraction des données techniques et leur porté à connaissance, avec une attention particulière au mode de restitution permettant de « coller » aux besoins des acteurs, en fonction de leurs préoccupations et intérêts à agir.

Il est également proposé, compte tenu des impacts identifiés du changement climatique sur la ressource en eau, un approfondissement sur les territoires des SAGE du bassin du Cher et celui du Loir, particulièrement sensibles en termes de gestion quantitative de la ressource et pour lesquels des réflexions et mesures existent déjà. Il s'agirait d'engager avec les acteurs des CLE, la construction concertée de pistes d'adaptation, dont l'enjeu est non seulement technique, mais aussi organisationnel et comportemental.

Le coût de cette action, réalisée par voie de prestation est estimé à un montant total n'excédant pas 50 000 € TTC.

- Echange d'expérience avec un partenaire européen

L'une des voies d'actions pour renforcer les actions de l'Etablissement est l'échange d'expérience et de bonnes pratiques avec des partenaires d'autres bassins en France et en Europe. C'est ainsi qu'il est proposé d'approfondir certaines pistes de coopération avec des partenaires européens, notamment parmi celles identifiées grâce aux présentations faites lors du Forum *Loire et affluents au cœur de l'Europe des fleuves*, organisé par l'Etablissement fin 2014, et consacré à l'adaptation aux impacts du changement climatique.

Il est donc proposé une action de coopération ciblée sur l'adaptation aux impacts du changement climatique pour un montant total n'excédant pas 10 000 € TTC.

Par ailleurs, il est également proposé d'explorer les possibilités de participer à un projet de européen sur ce thème, dans le cadre du programme de recherche *Horizon 2020*.

Pour le financement de l'ensemble de l'opération, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de cet exposé très complet. Est-ce qu'il apporte des questions, des commentaires ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Je vais simplement profiter de votre « avènement » - je vais utiliser le terme - pour redire ici que sur des sujets aussi vastes, aussi touffus et aussi complexes, même si notre capacité à synthétiser n'est pas mise en doute, je pense que cela mériterait, disons, une information et un débat plus approfondis. Et je souhaiterais que lors des Conseils Syndicaux dorénavant, on puisse sur des questions comme celle-ci passer un peu plus de temps que le temps d'un vote symbolique à main levée.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

J'allais faire exactement la même intervention. Effectivement, cela évoque beaucoup de questions et je pense qu'on a besoin de s'approprier ces questions-là parce que c'est le futur qu'on va essayer de dessiner par les politiques publiques, en tout cas, et cela m'intéresserait beaucoup qu'on puisse y passer plus de temps.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne peux bien sûr qu'être d'accord avec vous. Ce sont en effet des dossiers qui doivent être travaillés, peut-être même pas au sein d'un comité mais au sein de groupes de travail, au sein de commission, pour vraiment se les approprier. On sait qu'aujourd'hui ce sont des domaines bien sûr très importants et qui vont modifier notre façon de travailler, notre façon de vivre, par rapport à nos équipements, par rapport à notre territoire. Je valide tout à fait.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, vous me permettrez d'abonder dans cette voie. Evidemment les services seraient très heureux de compter sur la participation des élus aux nombreuses réunions techniques et aux divers ateliers qui sont organisés. Nous avons eu le plaisir d'accueillir notamment la déléguée de la Haute-Loire à l'atelier « prospective sur le changement climatique ». Dès lors que les élus participent à l'ensemble de ces réunions, il y a plus de chances que la compréhension se fasse plus spontanément. Les services seraient donc très heureux de pouvoir compter sur la présence des élus dans les nombreuses réunions organisées et auxquelles ils sont invités.

INTERVENTION DE M. MASSOT

Quand on parle du changement climatique, on a tous en tête les 2 degrés. Allons-nous rester dans ce cadre des 2 degrés ou allons-nous les dépasser ? Tous les experts, et tout le monde, se concentrent sur cette donnée mais malheureusement il y a d'autres conséquences à cette élévation de la température et la première, c'est l'élévation du taux d'hygrométrie. J'ai surveillé pendant ces dernières années l'évolution du taux d'hygrométrie et on va de plus en plus dans des zones d'inconfort, donc il faudra prendre aussi cette dimension en compte de façon à apporter aussi des réponses.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Y a-t-il sur ce dossier-là d'autres demandes d'intervention ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

15. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Loire amont Sollicitation de l'avis de l'Etablissement

Nous donnons maintenant un avis sur le projet de SAGE Loire amont, qui porte bien son nom puisqu'il va de la source de notre fleuve (Mont Gerbier de Jonc) jusqu'à Bas-en-Basset, en Haute-Loire, à la queue du barrage de Grangent.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

En application de l'article L. 212-6 du code de l'Environnement, Monsieur Michel JOUBERT, Président de la CLE, a sollicité le 9 novembre 2015 l'avis de l'Etablissement public Loire, en tant qu'EPTB, sur le projet de SAGE Loire amont.

Le périmètre de ce SAGE s'étend sur une superficie d'environ 2 635 km², sur 4 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche, la Haute-Loire, la Loire et le Puy-de-Dôme.

Ce projet est composé de 10 enjeux et 22 objectifs généraux classés au sein de 6 grands thèmes :

- la gestion quantitative et le partage de la ressource,
- les ouvrages hydroélectriques et les microcentrales,
- la qualité biologique et fonctionnelle des milieux,
- la qualité physico-chimique des eaux,
- les crues et les inondations,
- la gouvernance et la communication.

Concernant ce projet de SAGE, le Comité de bassin Loire-Bretagne ainsi que le GOGEPOMI de la Loire ont été sollicités pour également émettre un avis. Ces deux instances ont émis des avis favorables, avec une observation du Comité de bassin Loire-Bretagne sur la question du portage du SAGE et une remarque du COGEPOMI sur la question de la gestion des espèces envahissantes.

Proposition d'observations de l'Etablissement sur le projet de SAGE

Afin de préparer l'avis de l'Etablissement sur ce dossier, le Président a sollicité le 18 novembre dernier l'ensemble des collectivités membres concernées par cette procédure, ainsi que son représentant au sein de la CLE. A la date de la mise en ligne de la note, nous n'avions pas encore reçu l'avis du Conseil départemental de la Haute-Loire qui depuis nous a été adressé. Cet avis est favorable (27 pour, 11 abstentions et 0 contre).

Le présent avis de l'Etablissement a été construit dans un premier temps au travers d'une lecture par le prisme des missions de l'Etablissement public Loire et dans un deuxième temps en tant que structure porteuse pressentie pour la phase de mise en œuvre de cette procédure.

Concernant les missions de l'Etablissement :

En tant que propriétaire/gestionnaire du barrage de Villereest

La mise en œuvre d'actions visant à lutter contre les espèces envahissantes et toutes les autres actions qui notamment visent à améliorer la qualité physico-chimique devraient contribuer à terme indirectement à l'amélioration aussi de la qualité des eaux entrant dans la retenue de Villereest.

Au titre de l'aménagement et la gestion des eaux

Plusieurs enjeux se rapportent à ce domaine :

- Préserver la ressource en eau en quantité suffisante et assurer une répartition entre les milieux aquatiques et les usages humains. Trois remarques ont été formulées :

Dans l'action 1 « Collecte des données AEP » de la disposition A.1.1 « Améliorer la connaissance et l'utilisation de l'eau potable », les partenaires techniques envisagés sont l'agence de l'eau, l'ARS, l'ONEMA et les DDT.

Il est proposé d'ajouter, à cette liste de partenaires techniques, les producteurs d'eau potable.

La disposition « Evaluer la nécessité d'un plan de gestion de la NAEP inter SAGE « Coulées volcaniques de la chaîne des Puys et du Devès » est cohérente avec les objectifs du projet de SAGE Haut-Allier soumis récemment à enquête publique.

Il est signalé qu'en ce qui concerne le SAGE Lignon du Velay, la stratégie adoptée en juin 2015 n'évoque pas de réflexion à engager sur cette ressource souterraine.

Concernant la maîtrise d'ouvrage potentielle de cette démarche, il est indiqué qu'elle revient aux structures porteuses des 3 SAGE susmentionnés.

Ces procédures n'étant pas portées par les mêmes structures porteuses, il est proposé d'indiquer page 29, à l'instar de ce qui est mentionné page 33 : Structures porteuses des SAGE Loire amont, Haut-Allier et Lignon du Velay.

Concilier le fonctionnement et le développement de la petite hydraulique

Il est noté que l'action 1 « Evaluation du fonctionnement en éclusées de l'aménagement hydroélectrique de Passouira sur l'Ance du Nord » prévoit, entre autre, de caractériser le fonctionnement des ouvrages et de caractériser l'état des milieux.

Il est proposé de compléter cette étude par une action visant à identifier d'éventuels exondements de zones de frayères ou de sites de croissance pouvant induire des mortalités piscicoles. Ces résultats pourraient amener à proposer des restaurations d'annexes pour limiter le piégeage des juvéniles ou à proposer des gradients de débits plus faibles lors des éclusées pour limiter ces impacts.

Rétablir la continuité écologique des cours d'eau

Il est proposé de revoir et de préciser l'objectif de taux de fractionnement, de manière à respecter notamment les obligations réglementaires pour les cours d'eau classés en liste 2 et également de ne pas augmenter le taux de fractionnement pour les cours d'eau qui ne font pas aujourd'hui l'objet de classement.

Dans quelques paragraphes, il est également demandé des modifications de terminologie afin de préciser les rédactions et éviter toute confusion notamment avec le terme « réglementation ».

Il est également proposé, au regard de l'expérience accumulée par l'Etablissement de le mentionner parmi les partenaires techniques et les maîtres d'ouvrage potentiels sur les études de restauration de la continuité écologique.

Lutter contre les espèces envahissantes

Il est proposé d'ajouter à liste des destinataires des résultats issus de l'amélioration de la connaissance les SAGE Loire en Rhône-Alpes ainsi que les référents locaux du groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes.

Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

Dans l'introduction de cet enjeu, il est indiqué que « la stratégie du SAGE doit concourir, en cohérence avec les stratégies des SAGE Loire en Rhône-Alpes et Lignon du Velay, à une diminution de l'eutrophisation de la retenue de Grangent ».

Il est proposé d'ajouter les CLE de ces SAGE comme partenaires techniques des actions prévues dans cet enjeu et de reprendre également les coûts partiels estimés dans le cadre du SAGE Haut-Allier pour l'action 1 de la disposition D.1.8.

Favoriser la mise en œuvre du SAGE Loire amont

Il est indiqué la volonté de mettre en place une concertation importante avec les territoires voisins pour assurer une cohérence entre les SAGE. L'Etablissement, qui assure ou assurerait à très court terme le portage des SAGE Haut-Allier et Loire en Rhône-Alpes, procédures voisines du SAGE Loire amont avec lesquels ce dernier se doit d'être cohérent, ne peut qu'aller dans le sens de cette recommandation.

Il est proposé de compléter le tableau présentant les thématiques communes entre les commissions inter-SAGE, avec celle de la gestion des têtes de bassin versant commune avec le SAGE Haut-Allier.

Au titre des inondations

Savoir mieux vivre avec les crues

Dans le paragraphe d'introduction de cet enjeu, il est proposé de retirer les termes faisant référence à une supposition d'un respect des documents d'urbanisme qui, par principe, doit être effectué. Dans une disposition du projet de SAGE en lien avec la thématique inondation, il est fait référence au SDAGE Loire Bretagne.

Suite à l'approbation du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne, fin décembre 2015, il est proposé d'intégrer le PGRI comme document de référence de ces actions.

Afin de favoriser la réalisation d'opérations concrètes, il est également proposé que, dans l'action 2 « sensibilisation aux risques inondations », des exemples de bonnes pratiques (fiches de conseils, etc.) pouvant exister sur d'autres territoires soient accessibles à la population concernée par le SAGE.

Il est proposé de compléter la disposition « Préserver la dynamique des cours d'eau et favoriser la régulation naturelle des crues », en recommandant le recours à des analyses des avantages et des inconvénients (coût / bénéfice notamment) liés à la création de zones d'expansion de crues.

Par ailleurs, compte tenu de l'expérience de l'Etablissement en matière de gestion du risque inondation, il est également proposé de le mentionner parmi les partenaires techniques des actions inscrites dans cet enjeu.

Au titre de la recherche, du développement et de l'innovation

En ce qui concerne la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, plusieurs projets de recherche soutenus dans le cadre du plan Loire III apportent des éléments de réponse à certains enjeux prioritaires du SAGE Loire amont tels que la qualité de l'eau et des sédiments, les zones humides ou encore les espèces invasives.

Il est donc proposé d'ajouter une recommandation générale invitant les porteurs de projets à prendre en considération cette connaissance fondamentale et opérationnelle accessible en ligne sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire.

Commentaires plus généraux

Des commentaires plus généraux ont également été effectués concernant l'intégration des liens entre le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et l'atlas cartographique aurait pu faciliter la lecture et la compréhension de certaines dispositions.

Par ailleurs, l'estimation des coûts pour l'ensemble des actions et l'affichage et la recherche de financeurs potentiels auraient pu permettre de faciliter la mise en œuvre de ce projet s'ils avaient été inscrits dans le document.

En tant que structure pressentie pour assurer la mise en œuvre du SAGE Loire amont, il est tout d'abord rappelé que par courrier daté d'août 2015, le Président de la CLE sollicitait l'avis de l'Etablissement sur la proposition d'assurer le rôle de structure porteuse de cette procédure en phase de mise en œuvre.

Suite au porter à connaissance de cette sollicitation auprès du Bureau de l'Etablissement du 23 septembre 2015, une réunion d'échange a eu lieu entre le Président de la CLE, les services du Conseil départemental de Haute-Loire (structure porteuse de l'élaboration) et ceux de l'Etablissement afin d'initier les réflexions sur les modalités d'un éventuel transfert.

Dans le projet de SAGE, il est précisé le rôle et les missions de la cellule d'animation mais il n'est pas indiqué la composition idéale souhaitée par la CLE. Cela aurait pu être éventuellement envisagé.

La structure porteuse du SAGE est pressentie dans le document pour assurer la maîtrise d'ouvrage de 20 études/actions pour un montant total avoisinant les 670.000 € TTC sur 6 ans, dont 10 actions qui auront lieu au cours des 2 premières. Ce chiffre n'intègre pas les 6 actions que la CLE et la structure porteuse doivent assurer en continu sur les 6 ans du 1^{er} cycle de mise en œuvre.

L'évaluation des délais de réalisation de ces études/actions, qui nécessitent au préalable une certaine validation par la CLE de l'ensemble des éléments, semblent être sous-estimée notamment pour les études devant être réalisées au cours des deux premières années de mise en œuvre du SAGE.

Il est proposé d'approuver la délibération correspondante pour la transmission de ces observations au Président de la CLE du SAGE Loire amont.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces détails très précis. Ce que je peux signaler, c'est que le SAGE en Rhône Alpes que je préside et le département de la Loire ont donné bien sûr un avis favorable sur ce SAGE Loire amont.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Par qui cette note a-t-elle été rédigée ? C'est complètement interne ?

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Etant donné que nous n'avons pas reçu l'avis de l'ensemble des collectivités concernées, y compris du délégué représentant l'Etablissement, la note rédigée agrège simplement l'ensemble des éléments recueillis auprès des services selon les thématiques.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

D'accord. Et du coup, je ne comprends pas trop pourquoi, dans le point Enjeu A1, vous parlez du SAGE Lignon par rapport à la NAEP du Devès puisqu'effectivement ils n'ont rien à voir.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Il est mentionné dans le document que cela sera fait en collaboration notamment avec le SAGE Lignon du Velay. L'objet de la remarque est d'attirer l'attention sur le fait que la stratégie arrêtée dans le cadre de ce dernier n'évoque pas d'action en lien avec la NAEP du Devès.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

C'est normal puisque le Lignon du Velay n'a rien à voir avec la NAEP du Devès.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Dans le document il est indiqué qu'il faudra faire le lien avec le SAGE du Lignon du Velay. Dans le PAGD du SAGE Loire amont, il est dit qu'il faudra faire ce travail avec le SAGE du Lignon du Velay. Nous faisons remarquer que le SAGE Lignon n'a pas prévu d'action.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Il faut surtout dire qu'il n'est pas concerné. C'est une erreur de frappe, non ?
Tel que c'est présenté, on dirait que c'est au SAGE du Lignon du Velay d'apporter une correction dans sa réflexion. Là, même avec de la bonne volonté, il ne pourra pas.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Je m'abstiendrai pour la raison principale que j'ai évoquée il y a quelques minutes : la question essentielle des 130 millions de mètres cube qui passent d'un bassin à l'autre. Ecologiquement, économiquement et en termes de questions sur le réchauffement climatique, tant qu'on n'aura pas un débit réservé suffisant en tête de bassin de la Loire, on pourra faire toutes les études qu'on veut sur l'eutrophisation, sur la qualité des eaux... Alors c'est vrai que c'est compliqué de négocier avec EDF, on le sait très bien, du coup je me suis abstenue, je m'abstiendrai là-dessus.

Et sur le risque inondation : C'est bien, dans le SAGE il y a un TRI qui concerne une petite dizaine de communes autour de l'agglomération, c'est une bonne chose mais il y a aussi d'autres risques d'inondation. Alors évidemment on compte bien moins d'habitants mais sur d'autres bourgs centres, en Haute-Loire aussi.

Mais je m'abstiens essentiellement pour la question de ces millions de mètres cubes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Madame, on prend acte.

INTERVENTION DE M. COINTEPAS

Je suis comme Madame, je m'abstiens aussi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, on prend acte de vos abstentions.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Pardon. Je ne sais pas si c'est l'objet de cette assemblée : effectivement, il faudra peut-être à un moment donné trouver le lieu qui nous permette de discuter de la problématique du point nodal qui est défini à Bas-en-Basset parce que du coup la Haute-Loire se retrouve étranglée en le fait de donner de l'eau, ce qu'il font volontiers, et le fait qu'on leur demande aussi un débit minimum qui doit arriver. Ce n'est juste pas jouable pour tous ces gens du milieu qui sont complètement étranglés entre deux desiderata et deux obligations des uns et des autres de chaque côté. C'est quand un peu « *fort de café* », je dirais, et difficile à vivre en tout cas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Malheureusement, en effet ce n'est pas l'instance pour parler de cela. Mais je comprends votre question dont je prends bonne note.

Je vous remercie. On continue avec Monsieur BOISGARD.

16. Création d'un poste pour le portage de la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

Lors de sa séance plénière de décembre 2014, le Comité Syndical a donné un avis favorable au portage par l'Etablissement du SAGE du Haut-Allier dans sa phase de mise en œuvre.

Afin de pouvoir assurer une continuité de cette action portée actuellement par le SMAT du Haut-Allier, il est envisagé la possibilité de recruter la chargée de mission qui occupe actuellement ce poste et depuis plus de 5 ans.

Pour ce faire, il est proposé au Comité Syndical de créer au tableau des effectifs, pour le besoin des services, un poste d'ingénieur pour une durée correspondant à la temporalité de l'action dont il s'agit, ainsi que des cofinancements prévus (contrat de trois ans à partir du 1^{er} juillet 2016, renouvelable pour trois ans). Ce poste sera basé sur site.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je pense que le Président de la CLE du SAGE ne s'y opposera pas et sera même plutôt content.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

17. Extension au bassin de la Sarthe de l'intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique dans le Maine-et-Loire

INTERVENTION DE M. BOISGARD

La Sarthe et la Mayenne sont parmi les principaux axes à migrateurs du bassin de la Loire, mais la libre circulation des poissons y est affectée par la présence d'ouvrages hydrauliques conçus notamment pour faciliter la navigation.

Le classement en liste 2 de ces cours d'eau au titre du code de l'Environnement impose aux propriétaires d'ouvrages de restaurer la continuité écologique avant juillet 2017.

Les seuils de Châteauneuf-sur-Sarthe, Brissarthe et Morannes, propriété du Département du Maine-et-Loire, sont concernés par ces obligations. Ce dernier a sollicité l'Etablissement pour assurer la conduite de l'ensemble des études nécessaires à la restauration de la continuité écologique au droit de ces 3 ouvrages.

La mission de l'Etablissement consisterait dans un premier temps à élaborer le cahier des charges de l'étude, construire le plan de financement, gérer les demandes de financement, consulter les entreprises ainsi que recueillir les données techniques nécessaires.

Dans un second temps, le pilotage consistera à assurer le suivi de l'étude, faciliter le travail du prestataire et favoriser la concertation.

Le souhait étant d'engager les travaux dès 2016, la prestation proposée se déroulerait en 2 phases avec, dans un premier temps, des réflexions liées à la mise en place de dispositifs de franchissement des anguilles et, dans un deuxième temps, aux passes multi espèces.

Le montant prévisionnel de cette action, incluant le coût de l'étude précitée et celui de la mobilisation de l'agent de l'Etablissement chargé d'assurer son pilotage pour une partie de son temps de travail est estimé à 92 000 €.

Cette opération s'inscrivant dans le prolongement de l'intervention actuelle de l'Etablissement, dans ce même département, sur l'axe du Loir (13 ouvrages) et la Sarthe (Moulin Gabet), il est proposé au Comité Syndical de donner un accord de principe favorable à cette sollicitation, sous réserve de la finalisation des modalités techniques de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci.

Y a-t-il des demandes d'information, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

18. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Pour ce 5^{ème} point d'information depuis le début de l'année 2015 sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Loire et ses affluents, il y a lieu de rappeler tout d'abord la mise à disposition sur le site de l'Etablissement de l'intégralité des restitutions et de l'ensemble des documents déjà diffusés lors des réunions du Comité Syndical de mars, de juillet, d'octobre et de décembre 2015.

En termes de documents de référence produits dernièrement, il est à noter l'arrêté du 20 janvier 2016 relatif à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau que vous retrouverez évoquées sous le sigle « SOCLE ». Un exemplaire de ce texte publié au Journal Officiel du 2 février dernier vous est distribué actuellement.

Comme vous pourrez le constater, il est précisé que cette stratégie comprend notamment un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau, ainsi que des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

On relèvera qu'il est explicitement prévu que le schéma d'organisation soit établi en recherchant, tout d'abord :

- la cohérence hydrographique ; on pense aussitôt à celle, évidente, du bassin de la Loire et ses affluents ;
- le renforcement des solidarités financières et territoriales ; on pense aussitôt à la contribution incontestable de l'Etablissement public Loire en la matière depuis plus de 30 ans ;
- et la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau ; on pense aussitôt aux

services rendus par les ouvrages de Naussac et de Villerest, propriété de l'Etablissement, avec des effets à l'échelle du bassin pour le soutien d'étiage comme pour l'écrêtement des crues.

Un schéma établi en recherchant ensuite, je cite : « *la rationalisation du nombre de syndicats, notamment par l'extension de certains périmètres* ». A cet égard, on rappellera les interventions du Président de l'Etablissement à plusieurs reprises courant 2015 ouvrant la voie à la possibilité d'une extension au bassin de la Maine, par exemple, du périmètre actuel de reconnaissance de l'Etablissement public Loire en qualité d'EPTB.

Sans s'attarder outre mesure sur les dispositions de cet arrêté, on soulignera enfin que c'est par le Préfet coordonnateur de bassin que cette stratégie sera arrêtée au plus tard le 31 décembre 2017.

Certains commentateurs malicieux ont vu dans cet arrêté, qualifié d'astucieux, un moyen visant, je cite : « *à soustraire discrètement aux Préfets de Départements la réorganisation des syndicats d'eau potable, d'assainissement de rivières, etc.* ».

Dans ce contexte, il est envisagé que le Président de l'Etablissement rappelle aux représentants de l'Etat ainsi qu'au Président du Comité de bassin la disponibilité de l'EP Loire pour participer pleinement, en tant que partenaire de bassin à part entière et en lien étroit avec ses collectivités membres, à la construction de la stratégie dont il s'agit.

Par surcroît, au vu à la fois des conséquences potentielles et de l'accélération de la mise en mouvement, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Etablissement amplifie ses interventions en termes de mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

D'où la délibération qui vous est proposée aujourd'hui poursuivant un double objectif :

1. Valoriser plusieurs actions conduites par l'Etablissement au titre de son implication pendant l'année 2016 dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, en particulier les suivantes :
 - a. L'évolution statutaire de l'Etablissement prenant en considération la GEMAPI, comme le hors GEMAPI, avec l'appui du cabinet conseil retenu à l'issue de la procédure de consultation lancée en fin d'année dernière ;
 - b. La cartographie GEMAPI sur les territoires des SAGE portés par l'Etablissement réalisée en interne et déjà pratiquement finalisée ;
 - c. Les réunions d'animation GEMAPI prévues en mai sur 4 bassins (Allier, Cher, Loir et Loire) ; les dates sont d'ailleurs déjà fixées pour les 2 derniers (Loir et Loire) : les 11 et 12 mai ;
 - d. Une expertise organisationnelle extérieure sur quelques cas pratiques mobilisée par voie d'appel d'offres en voie de finalisation ;
 - e. L'implication dans la réflexion sur l'axe Loire moyenne ;
 - f. L'organisation d'un atelier juridique GEMAPI si possible dans le courant de l'été en lien avec un centre de recherche en droit des collectivités territoriales et la participation d'une trentaine d'expert (professeurs de droit, magistrats, avocats, administrateurs) ;
 - g. La production d'une publication de synthèse destinée à la vulgarisation et dédiée à la GEMAPI.

2. Autoriser la sollicitation d'une subvention de l'Agence de l'eau pour le financement de l'ensemble de cette opération incluant la mobilisation pour partie de leur temps des agents de l'Etablissement impliqués, à hauteur d'environ 1 ETP pour l'ensemble de l'Etablissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Pour bien comprendre : c'est une délibération qui n'est pas dans le dossier dont vous nous avez fait lecture ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Elle est dans le dossier de séance, avec les délibérations.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Parce que moi je l'ai découvert là, ou alors c'est que j'ai mal regardé, ce qui peut m'arriver. C'est un sujet un peu touffu, dont vous nous avez fait lecture mais c'est un peu difficile de s'approprier complètement la décision.

INTERVENTION DE M. EUDE

Cette délibération est proposée essentiellement pour ouvrir la voie à une demande de subvention à l'Agence de l'eau.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

J'entends bien mais, sur le contenu de la mission, c'est allé trop vite pour que j'entende les choses. Je n'ai pas pu le travailler du coup avec les services compétents chez moi, enfin je n'ai pas un avis vraiment fondé sur le sujet. J'aurai du mal à voter pour ou contre, je ne pourrai que m'abstenir. Mais je trouverais plus sage qu'on ait le temps de la réflexion du Comité Syndical.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On peut, à ce moment-là, reporter le vote à jeudi prochain. Sachant quand même que, à la base, il s'agit seulement de pouvoir demander une subvention.

INTERVENTION DE M. BARLE

Président, je réitère le souhait que ces Conseils Syndicaux se déroulent sur l'ensemble d'une journée. On traite des sujets très importants au pas de charge et on n'a pas le temps de s'y appesantir. Je trouve cela dommage. Autrefois, ce n'est pas si vieux que cela, les Conseils Syndicaux se déroulaient sur la journée et puis vous savez bien qu'en fin de matinée, comme le disait votre prédécesseur, ventre affamé n'a plus d'oreilles !

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il n'est encore pas très tard, il est midi et demie. On arrive encore à tenir le coup, je pense.

Je vous propose que tous les délégués aient rapidement le projet de délibération, aujourd'hui-même, et on le propose au vote jeudi prochain pour les délégués qui pourront être présents. Vous êtes d'accord ?

On fait comme ça, on ne délibère pas aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. BARLE

Président, ce n'est pas pour faire de l'obstruction, c'est simplement pour que nous comprenions mieux et je pense que la GEMAPI mériterait pratiquement un Conseil Syndical à elle seule. On est au cœur de métier de notre Etablissement, on va engager nos collectivités locale - je suis moi-même président d'une communauté de communes -, on aimerait en savoir plus et en savoir mieux, et on ne peut pas traiter cela en 5 minutes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je rappelle qu'il y a déjà eu au sein de l'Etablissement des réunions spécifiques sur la GEMAPI, auxquelles j'ai participé, pas en tant qu'acteur mais en tant que délégué, qui étaient très intéressantes. Après, le souci qu'on a, c'est que les éléments sur les évolutions en cours nous arrivent un petit peu « au fil de l'eau ».

On n'a pas aujourd'hui suffisamment d'informations pour pouvoir ne parler que de la GEMAPI parce qu'il y a encore beaucoup d'interrogations.

INTERVENTION DE M. REZÉ

Et surtout qu'on a des informations qui ne sont pas tout à fait convergentes.

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce qui vous a été présenté dans un premier temps et remis en séance, c'est un arrêté publié au Journal Officiel. On n'est donc pas dans le domaine de l'interprétation.

Le deuxième volet sur lequel il y a eu une présentation, c'est le travail de l'Etablissement déjà prévu, y compris dans le budget 2016, et qui est mis en œuvre. Il était rappelé que pour couvrir les coûts liés à ce travail-là, il était envisagé de demander une subvention de l'Agence de l'eau. Donc l'ensemble des points était rappelé par rapport à la demande de subvention à l'Agence de l'eau sur la base du budget 2016 déjà voté en décembre.

INTERVENTION DE M. BOUGEROL

Il serait bien de faire parvenir aux délégués l'intervention que vous avez faite, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On fait comme ça et on en reparlera jeudi prochain, pour les délégués qui pourront être présents, et on passera au vote à ce moment-là.

Très bien, je vous remercie.

19. Demande d'adhésion de Moulins Communauté

La réunion du Bureau de l'Etablissement de septembre 2015 avait été l'occasion de porter à connaissance la demande d'adhésion à l'Etablissement de Moulins Communauté, en date de l'été dernier.

Il avait été indiqué alors que Moulins Communauté regroupe 26 communes, s'étendant sur un territoire de 750 km² au nord-est de l'Auvergne, avec une population de 58.000 habitants.

Egalement que cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Pierre-André PÉRISSOL, maire de Moulins.

Etant rappelé que dans le département de l'Allier les villes de Montluçon et de Vichy sont déjà membres de l'Etablissement, il est proposé au Comité Syndical, au vu de la délibération produite en annexe de la présente note, d'accepter l'adhésion de Moulins Communauté.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

20. Demande de retrait de la ville de Châteauroux

Je vous demanderai de reporter ce dossier parce que je souhaiterais m'entretenir de vive voix avec le Maire de Châteauroux. Il y a eu des échanges de courriers mais je pense qu'une visite s'impose pour aller le rencontrer étant donné en plus le montant minime de l'adhésion et surtout que, dans son dernier courrier, il dit que justement, par rapport à la GEMAPI, il pourrait trouver très intéressant d'adhérer de nouveau demain. Je traduis un peu son courrier mais c'est un peu ça.

Je vous propose donc d'aller avec Monsieur le directeur rencontrer Monsieur le Maire de Châteauroux et discuter de vive voix autour d'une table.

INTERVENTION DE M. REZÉ

Sachez qu'on a le même sujet au niveau des SICALA avec des demandes de retrait des collectivités. Donc on est dans le même contexte.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vous redonne le rendez-vous pour jeudi prochain, à 11h00, au siège de l'Etablissement, sans conditions de quorum mais en espérant quand même qu'on soit le plus nombreux possible, même si je peux comprendre qu'à une semaine près c'est difficile.

Merci encore de votre confiance.

Comité Syndical du 22 juin 2016

Projet de procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à 11h dans ses locaux, 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Election du Président et des membres du Bureau**
- 2. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**

Etaient présents ou représentés

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT Cher
Mme Christiane JODAR représentée par M. Sylvain DARDOULLIER Loire

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Mme Stéphanie ANTON Orléans
M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération

S.I.C.A.L.A.

M. Pierre BROSELLIER Anjou Atlantique

Délégations de vote

M. Louis DE REDON (Conseil Départemental du Loir-et-Cher) à Mme Christiane JODAR
Mme Cécile GALLIEN (SICALA Haute-Loire) à M. Pierre BROSELLIER
M. Laurent GERAULT (Conseil régional Pays de la Loire) à M. Daniel FRECHET
M. Jérémie LACROIX (Conseil Départemental de la Loire) à M. Patrick BAGOT
M. Gérard MALBO (Conseil Départemental du Loiret) à Mme Stéphanie ANTON

Excusés

M. Vincent ALDEBERT
M. Georges ASSEZAT
M. Christian BARLE
M. Jean-François BARNIER
M. Jean-Paul BOISNEAU
MME Jocelyne BOUQUET
M. Christian CHITO

M. François COINTEPAS
M. Frédérique COLAS
M. Christian COUTURIER
M. Jean-Louis DEMOIS
M. Louis DE REDON
M. Christian DUMAS
M. Bruno DURAND
M. Benoit FAUCHEUX
M. Thierry GAILLARD
MME Cécile GALLIEN
M. Jean-Pierre GASCHET
M. Fabien GENET
M. Laurent GERAULT
MME Chantal GIEN
MME Pascale HAMEAU
MME Françoise HAMEON
M. Freddy HERVOCHON
M. Alain HERTELOUP
M. Michel JOUBERT
MME Djamila KAOUES
M. Jérémie LACROIX
M. Didier LAVILLE
M. Jean-Claude LEBLANC
M. Pierre LEFORT
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
MME Catherine LHERITIER
M. Bruno LIANCE
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gérard MALBO
M. Gabriel MAQUIN
M. André MARCHAND
M. Louis-François MARTIN
M. Yves MASSOT
M. Sylvain MATHIEU
M. Jean-Claude MORIN
M. Bernard PALPACUER
MME Edith PERRAUDIN
M. Simon PLENET

MME Nathalie POIRIER
MME Chantal REBOUT
M. Jean-Pierre REZÉ
M. Claude RIBOULET
M. Jean-Luc RIGLET
MME Nadine RIVET
MME Bernadette ROCHE
MME Nathalie ROUSSET
MME Dominique SARDOU
M. Bernard SAUVADE
M. Jean-Pierre TAITE
MME Sophie TUBIANA
MME Anne VERIN
MME Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER
M. Rémy VIROULAUD

Assistait également à la réunion

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

Au cours de cette réunion présidé par Monsieur Daniel FRECHET, 3^{ème} Vice-président de l'Etablissement, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|----------|--|
| 16-22-CS | Election du Président |
| 16-23-CS | Composition du Bureau |
| 16-24-CS | Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Technique |
| 16-25-CS | Implication de l'Etablissement pour l'année 2016 dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI |

1. Election du Président

Il est proposé au Comité Syndical d'élire Daniel FRECHET, délégué de Roannais Agglomération, à la Présidence de l'Etablissement.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-22-CS]

2. Composition du Bureau

Il est proposé au Comité Syndical d'actualiser la composition du Bureau comme suit :

Président	Daniel FRECHET - Roannais Agglomération	} Comité directeur
Vice-présidents	1 ^{er} - Laurent GERAULT - Conseil régional des Pays de la Loire 2 ^{ème} - Benoit FAUCHEUX - Conseil régional du Centre-Val de Loire 3 ^{ème} - Jean-Pierre TAITE - Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes 4 ^{ème} - Louis DE REDON - Conseil départemental du Loir-et-Cher 5 ^{ème} - Gérard MALBO - Conseil départemental du Loiret 6 ^{ème} - Jean-Paul BOISNEAU - Conseil départemental du Maine-et-Loire 7 ^{ème} - Christian BARLE - SINALA de la Nièvre	
Secrétaire	Bernard PALPACUER - Conseil départemental de la Lozère	
Secrétaire-adjoint	Christian COUTURIER - Nantes Métropole	
Membres	- Vincent ALDEBERT - SICALA du Loir-et-Cher - Stéphanie ANTON - Ville d'Orléans - Georges ASSEZAT - SICALA de Haute-Loire - Patrick BAGOT - Conseil départemental du Cher - Jean-François BARNIER - Saint-Etienne Métropole - Pierre BROSELLIER - SICALA Anjou Atlantique - Christian CHITO - Conseil départemental de l'Allier - Frédérique COLAS - Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté - Jean-Louis DEMOIS - Angers Loire métropole - Pascale HAMEAU - Ville de Saint-Nazaire - Alain HERTELOUP - Conseil départemental de la Nièvre - Freddy HERVOCHON - Conseil départemental de Loire-Atlantique - Christiane JODAR - Conseil départemental de la Loire - Didier LAVILLE - Clermont Communauté - Pierre LEFORT - Conseil départemental de Haute-Vienne - Pierre-Antoine LEGOUTIERE - Ville de Montluçon - Yves MASSOT - Ville de Tours - Gabriel MAQUIN - Ville de Vichy - Louis-François MARTIN - Communauté d'Agglomération de Nevers - Edith PERRAUDIN - Conseil départemental de Saône-et-Loire - Chantal REBOUT - Ville de Blois - Jean-Pierre REZE - SICALA d'Indre-et-Loire - Nathalie ROUSSET - Conseil départemental de Haute-Loire - Bernard SAUVADE - Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Sophie TUBIANA - Saumur Loire Développement - Marie-Thérèse VIALLE - Conseil départemental de la Creuse - Rémy VIROULAUD - Ville de Limoges - Conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes [<i>à désigner</i>] - Conseil départemental d'Indre-et-Loire [<i>à désigner</i>] - Ville de Bourges [<i>à désigner</i>]	

Et de donner délégation permanente au Bureau pour délibérer des questions suivantes :

- études à engager et actions à réaliser, en conformité avec les contrats et programmes approuvés par le Comité Syndical,
- modalités de recrutement du personnel par le Président, au titre des postes créés par le Comité Syndical,
- acquisitions, aliénations et échanges, en conformité avec les décisions du Comité Syndical,

- baux et locations d'immeubles,
- exercice des actes en justice,
- offres de concours.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°16-23-CS]

3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Technique

Il est proposé au Comité Syndical d'actualiser la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Technique comme suit :

Président Yves MASSOT

Titulaires (Cf. Article 4 du Règlement intérieur)

- Stéphanie ANTON
- Christian DUMAS
- Conseil département d'Indre-et-Loire [*à désigner*]
- Gérard MALBO
- Nathalie POIRIER

Suppléants (Cf. Article 4 du Règlement intérieur)

- François COINTEPAS
- Freddy HERVOCHON
- André MARCHAND
- Bernard SAUVADE
- Jean-Pierre VIGIER

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°16-24-CS]

4. Implication de l'Etablissement pour l'année 2016 dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Il est proposé au Comité Syndical de valoriser plusieurs actions conduites par l'Etablissement au titre de son implication pendant l'année 2016 dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, en particulier les suivantes : évolution statutaire de l'Etablissement avec l'appui d'un cabinet conseil, cartographie GEMAPI sur les territoires des SAGE portés par l'Etablissement, réunions d'animation GEMAPI sur trois bassins, expertise organisationnelle extérieure sur quelques cas pratiques, organisation d'un atelier juridique GEMAPI et production d'une publication dédiée (Actu'GEMAPI) et d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le financement de l'ensemble de l'opération, incluant la mobilisation pour partie de leur temps des agents de l'Etablissement impliqués (à hauteur d'environ 1 ETP). Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°16-25-CS]

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président, lève la séance.